



DOSSIER

Régularisation par le travail, Le flou juridique

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention, les militants de La Cimade récoltent nombre d'histoires absurdes qui illustrent le non-sens dans lequel se retrouvent souvent les étrangers face à l'administration.

Cette rubrique est désormais dédiée à ces histoires... et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Lettre ouverte à.....

Nous, membres de la Cimade Mayotte, habilités à intervenir au centre de rétention administrative (CRA) de Pamandzi, souhaitons interpellier à nouveau les représentants de l'État et alerter l'opinion publique sur les graves manquements au respect des droits, s'agissant des conditions d'interpellation et de la rétention des « étrangers en situation irrégulière » à Mayotte.

- Pourquoi les intrusions dans les bangas au petit matin perdurent-elles en toute impunité ?
- Pourquoi les interpellations à la porte des dispensaires et des écoles sont-elles toujours fréquentes ?
- Pourquoi les personnes interpellées ne descendent-elles même plus du camion de la gendarmerie pour recevoir leur arrêté de reconduite à la frontière ?
- Pourquoi les personnes retenues au centre de rétention n'ont-elles pas droit à un interprète assermenté pour comprendre les documents qu'on leur fait signer et faire valoir leurs droits ?
- Pourquoi les Arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) stipulent-ils une arrivée illégale sur le territoire de façon systématique, alors que certains retenus sont arrivés avec passeport et visa ?
- Pourquoi les nourrissons et les mineurs doivent-ils subir ces conditions dégradées et dégradantes, la chaleur insupportable, la promiscuité intolérable ?
- Pourquoi y a-t-il un local de garde à vue dans les locaux du CRA, ce qui implique une promiscuité illégale entre les droits communs et ceux dont le seul crime est une présence illégale sur le territoire ?
- Pourquoi les personnes retenues doivent-elles encore dormir à même le sol alors que des matelas sont supposés être livrés depuis déjà longtemps ?

- Pourquoi, depuis les récentes évasions, une note de service (79/2010) interdit-elle pour des raisons de sécurité tout accès des hommes dans la salle des femmes en dépit du regroupement familial ?
- Pourquoi les personnes retenues ne peuvent-elles jamais rencontrer le juge des libertés et de la détention qui se trouve à la Réunion ?
- Pourquoi ne prend-on pas en compte les demandes d'asile et n'y a-t-il pas de représentant de Solidarité Mayotte au CRA ?
- Pourquoi le Procureur ne se déplace-t-il pas annuellement pour visiter les locaux de garde à vue ?
- Pourquoi n'avons-nous eu aucune réponse de la préfecture à notre lettre questionnant le traitement expéditif des passagers de kwassas ?
- Pourquoi notre indignation citoyenne ne récolte-t-elle aucun écho ?

Sylvie Bryant, de La Cimade à Mayotte

Conflit de canard

Abdelghani est ingénieur. Il est kabyle et il entretient des liens très étroits avec la France. En effet, son grand père est mort pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale et son père a servi dans l'armée française. Lui, il a décidé de se rapprocher de la France d'une autre façon. Développer une activité économique dans un secteur qui reste un des fleurons de la gastronomie française : la production de foie gras.

Il a fait les choses dans les règles. Il a d'abord obtenu un visa d'affaires pour venir en France. Il a ensuite suivi une longue formation dans le Périgord où il a appris l'art de l'élaboration du foie gras. Il a ensuite prospecté longtemps afin de trouver l'exploitation idéale pour réaliser son rêve et il l'a trouvée.

Une magnifique exploitation agricole au beau milieu de la Creuse.

Certes, il y avait beaucoup de travail pour la remettre en état mais la Creuse offrait aussi des prix abordables du fait de la crise des vocations et de la désertification de cette région. Il avait plein de projets, produire du foie gras certes, mais pourquoi pas aussi un restaurant ou des chambres d'ôtes, des stages de cuisine et puis faire un pont entre la gastronomie française et algérienne. Après tant d'années de travail, ça en valait la peine et il arrivait enfin au bout de son rêve.

Faire un pont entre la gastronomie française et algérienne

Il a entrepris les démarches auprès de la préfecture en vue d'obtenir un titre de séjour et une autorisation d'exploitation. Il a obtenu l'accord de la direction départementale du travail et puis, comme le foie gras, c'est une histoire de famille, ses trois frères et sœurs, avec lesquels il a acheté la propriété l'ont rejoint pour démarrer les choses sérieuses.

L'autorisation d'exploitation lui a été accordée, les frères et sœurs ont obtenu leur visa et leur titre de séjour mais lui, il a reçu un refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire. Incompréhensible.

Pourtant il y a une explication administrative. La préfecture lui reproche de ne pas être entré avec un visa long séjour. Une conciliation a démarré avec la direction du travail et la préfecture. Le visa long séjour, il l'a demandé à trois reprises mais c'est impossible à obtenir avant d'avoir l'exploitation. Alors il est entré régulièrement avec un visa d'affaires. Pourquoi la préfecture lui a-t-elle délivré un droit d'exploitation et lui refuse maintenant le séjour ? Il a investi près de 250 000 euros dans cette affaire. Très peu de gens investissent encore dans la Creuse, de tels projets sont une vraie chance pour ce département.

Qu'est ce que c'est que cette histoire d'Algérien qui reprend une exploitation de foie gras ?

Les jeunes partent tous, les uns après les autres. Lui a des projets, il apporte du dynamisme, il créera des emplois. Abdelghani est abattu, mais tout n'est pas perdu. Il saisit le tribunal administratif de Limoges pour contester cette décision incompréhensible.

Il gagne, le tribunal estime que l'administration a commis une erreur manifeste d'appréciation. Pourtant la préfecture ne veut pas lâcher le morceau. Il n'est pas entré avec un visa long séjour et puis mince, qu'est ce que c'est que cette histoire d'Algérien qui reprend une exploitation de foie gras ? Pourquoi pas un Chinois qui fait du fromage de chèvre tant qu'on y est ?

Refus de titre de séjour

Finalement, la préfecture fait appel devant la cour administrative de Bordeaux. Quelques mois plus tard, la sentence

LE TRAIT DE... SAMSON

Dessinateur politique toulousain, Pierre Samson est notamment fondateur du journal toulousain le Satiricon « lou journal des mémés qui aiment la castagne ». Il s'engage aussi auprès des faucheurs volontaires ou de la Confédération paysanne.



tombe, la décision du tribunal administratif est annulée. La décision de la préfecture est confirmée, Abdelghani doit quitter le territoire.

Abdelghani tente une dernière médiation, il va devoir tout abandonner et il ne peut s'y résigner. Quelques jours plus tard, la préfecture envoie les gendarmes chez lui.

Le panier à salade, la garde à vue et le centre de rétention.

Abdelghani est humilié.

Il retient sa colère et essaie de faire face. Sur l'exploitation c'est la panique. Contre toute attente, le tribunal administratif annule une nouvelle fois la nouvelle décision de reconduite à la frontière.

La préfecture a commis une erreur manifeste d'appréciation. Abdelghani doit être libéré.

Pourtant, il est écœuré et ne va pas rester dans la Creuse. Le préfet a réussi à le faire fuir comme tous les autres jeunes du département d'ailleurs. Il ira sûrement ouvrir une pizzeria à Paris, tant pis pour lui, tant pis pour le foie gras, tant pis pour nous.

On a les préfets qu'on mérite.

Pablo, intervenant au centre de rétention de Cornebarrieu

Sommaire

Regards

6 Actualités



Les migrations au centre des débats du Forum Social Mondial de Dakar. Les enjeux de la militarisation du Sahel. Italie : l'instrumentalisation de l'arrivée de migrants tunisiens.

10 Point chaud

Une deuxième flottille de la paix va lever l'ancre pour la bande de Gaza.

11 Initiatives

La fronde des magistrats administratifs. Le projet de loi sur l'immigration toujours en discussion. Mayotte, mobilisation pour le respect des droits des étrangers.

13 Juridique

Union européenne, asile et immigration. Quelques étapes clés.

Le dossier

14 Régularisation par le travail Le flou juridique



Arbitraire des préfectures, dépendance vis-à-vis des employeurs, les étrangers et étrangères qui travaillent sans papiers sont confrontés à une double précarité.

Pourtant, grâce aux mobilisations, les regards changent. Des permanences d'accueil juridique aux piquets de grève, ils témoignent.

20 Actions

Retour sur la lutte exemplaire de ces femmes sans papiers, travaillant dans l'aide à la personne.

22 Portrait

Délégué de piquet de grève, Konate Kandiou raconte la mobilisation et l'attente...

23 En débat

Depuis les années 1990, les travailleurs sans-papiers ont régulièrement « fait l'actualité ». Ils ont tenté, et tentent encore, de faire reconnaître leur place dans la société française. Qu'en est-il alors aujourd'hui ? Nous avons posé la question à trois spécialistes engagés : Swanie Potot chargée de recherche au CNRS dans l'Unité de Recherche « Migrations et Société », Nicolas Jounin, maître de conférences à Paris VIII et Mylène Stambouli, présidente de l'association des Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers (ADDE).

Trajectoires

26 Parcours



La grève des loyers dans les foyers Sonacotra dans les années 70 : de la dénonciation de l'augmentation des loyers à la revendication de droits politiques pour les travailleurs immigrés.

27 La chronique

Et maintenant un débat sur l'islam... quand les politiques accentuent les angoisses au lieu de les calmer.

29 Carnets de justice

Venue de Manille, condamnée pour refuser d'embarquer vers Singapour...



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

Commander les nouveaux tee-shirts, sacs et carnets « Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre »

Visionner le diaporama sonore « J'ai vécu, j'ai réussi » de Vali, qui a obtenu le prix de la meilleure Petite Œuvre Multimédia au festival Circulations de mars 2011



Télécharger les anciens numéros de Causes Communes

Expressions

30 Rencontre



Abdoulaye Traoré, compositeur et guitariste du groupe Debademba, une multitude de routes, de l'espoir, une aventure...

31 À lire, à voir

Des livres pour les adultes ou les enfants et des films à ne pas manquer pour porter un autre regard sur les migrants...

34 À voir

L'exposition « Quelles vies ! » d'Olivier Pasquiers, une invitation à écouter l'autre.

« Causes communes »
Le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218
COMMISSION PARITAIRE: en cours
DÉPÔT LÉGAL 1^{er} trimestre 2011

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Jérôme Martinez

RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Dominique Chivot, Claire Maurel, Maya Blanc, Didier Weill, Anette Smedley, Laurent Tessier, Hugo Lattard, Patrick Huby, Juliette Sénécat, Ivan Rubinstein, Christian Brassac

ICONOGRAPHIE : Agathe Marin

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Marie Hénocq, Annette Huraux, Gwenaëlle de Jacquilot, Clémence Racimora, Gérard Rosset, ARCI, Jean-Paul Nuñez, Marie Mortier

PHOTO DE COUVERTURE : © Virginie de Galzain

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE © ANATOME
Magdalena Holtz

MISE EN PAGE : Romain Perrot

IMPRESSION : SIMAN
26-30 Rue Newton - Z.I. du brézet
63015 Clermont-Ferrand

Édito



Revendiquer l'égalité

12,4 milliards d'euros. C'est le solde positif pour les finances publiques des migrants dans l'économie française, évalué récemment par une équipe de chercheurs¹.

Travaillant sur les chiffres officiels, ces chercheurs ont comparé les coûts des

services publics, des prestations sociales, du logement et les sommes versées à l'État par les migrants du fait des impôts, taxes, contributions diverses. Et encore, ils n'ont pas évalué l'importance sociale et économique induits par le fait que ces migrants occupent bien souvent des emplois dont les Français ne veulent pas et participent à la compétitivité de pans entiers de l'économie. Que les migrants, majoritairement jeunes, sont de grands consommateurs et que, selon le Comité d'orientation des retraites, « l'entrée de 50 000 nouveaux immigrés par an permettrait de réduire de 0,5 points de PIB le déficit des retraites...

Par un simple calcul économique, la rhétorique de la haine de l'étranger trouve une réponse simple, vérifiable, de la nécessité économique des États européens de favoriser l'immigration...

Pour autant, il n'aurait pas de sens de limiter la vision des migrations à une simple accumulation de chiffres.

Les femmes et les hommes que nous croisons chaque jour, sur un chantier, à l'arrière-salle d'un restaurant ou nettoyant au petit matin des bureaux ou un hôtel, sans parler de celles et ceux faisant l'actualité culturelle, sportive ou intellectuelle, ont des espoirs et l'exigence de la dignité et de la reconnaissance de leurs droits.

Ce numéro apporte un éclairage sur cette réalité vécue par les travailleurs migrants et partagée par les militant-e-s de La Cimade qui leur apportent une écoute et un accompagnement. Celle d'abord de l'imbroglie né d'une précédente réforme législative sur l'immigration, qui a ouvert la possibilité de régularisation à titre exceptionnel de travailleurs migrants, tout en laissant les préfets seuls maîtres de la définition des critères et des procédures.

Celle de la réalité d'un quotidien fait d'humiliations et d'assujettissement envers bon nombre de patrons, satisfaits de bénéficier ainsi d'une main d'œuvre bon marché et réputée docile.

L'émergence depuis deux ans maintenant du mouvement des travailleurs sans-papiers a constitué un événement majeur. La Cimade a tout naturellement apporté son soutien aux syndicats et aux milliers de grévistes qui ont levé un coin du voile jeté depuis des années sur cette réalité.

En revendiquant la reconnaissance de leur condition et de leurs droits de travailleurs, en exigeant la définition de critères justes et de procédures équitables, ils ont tout simplement revendiqué l'égalité.

Au moment où la France montre le triste visage du repli sur soi et de l'intolérance, ces femmes et ces hommes nous enrichissent, une fois de plus, de la force de leur humanité.

Jérôme Martinez | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

1) « Économie politique des migrations » – Regards croisés sur l'économie, Ed La Découverte, novembre 2010.

FORUM SOCIAL DE DAKAR

Changer de regard sur les migrants

La mobilité et la libre circulation en débat à Dakar



© Laetitia Tura

Fanta vient de la Casamance. Elle est réfugiée en Mauritanie. Ile de Gorée, Sénégal, 3 février 2011

Du 6 au 11 février le Forum Social Mondial (FSM) de Dakar a fait la part belle à la question de la mobilité et de la libre circulation,

dans une région d'Afrique où les migrations sont traditionnelles et nourrissent la vie culturelle et économique des populations. Avant le FSM, la Charte Mondiale des Migrants a été adoptée sur l'île de Gorée, proclamant le droit qu'a chacun de choisir son lieu de résidence, de rester là où il vit ou de circuler et de s'installer librement où il le souhaite. Ce qui aujourd'hui encore n'est une réalité que pour les citoyens des pays riches...

Pendant tout le forum, les appels à la libre circulation ont résonné : lors des ateliers thématiques, La Cimade et ses partenaires ont animé le débat sur les entraves à la libre circulation en Afrique de l'Ouest, l'instrumentalisation de l'aide publique au développement à des fins de contrôle des flux migratoires, et la militarisation du Sahel qui favorise l'amalgame entre migrant(e) et terroriste. Le 10 février, la marche pour la libre circulation des personnes et des peuples a rassemblé jusqu'à 5000 personnes qui ont demandé l'abolition de Frontex¹, dont les opérations militaires se traduisent par toujours plus de

morts et de violations des droits des migrants aux frontières de l'Europe. Les assemblées thématiques qui ont clôturé le Forum ont permis de dégager des propositions d'actions concrètes, comme une journée de mobilisation mondiale pour les migrants, l'organisation d'une conférence internationale « Libre Circulation des personnes », le soutien au « Passeport de citoyenneté universelle », ou encore la valorisation des initiatives « Visa pour le Monde ». Une des thématiques les plus abordées pendant le Forum a été l'urgente nécessité de changer le regard sur les migrant(e)s, de combattre les idées reçues et la stigmatisation, afin de mettre en place une société basée sur l'accueil et l'ouverture à l'autre. ■

Clémence Racimora | RESPONSABLE DE LA COMMISSION SOLIDARITÉS INTERNATIONALES À LA CIMADE

¹ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures

 www.visapourlemonde.org

Le monde entier réuni à Dakar pour plus de solidarité

Interview de Daouda Sarr, de l'Association mauritanienne des droits de l'homme

« Pour ma première participation à un Forum Social Mondial, j'ai trouvé que c'était très impressionnant. En une semaine, j'ai pu rencontrer le monde entier réuni à Dakar avec un même objectif : rendre ce monde plus solidaire. Malgré les problèmes logistiques que nous avons rencontrés sur le site, tous les participants ont mis en place des systèmes D et leurs bonnes volontés pour que les ateliers se déroulent comme prévu. J'ai participé à différents ateliers, sur les migrations mais aussi sur les droits humains, sur la littérature, les sciences

sociales et j'ai rencontré des migrants venus d'un peu partout, des réfugiés mauritaniens encore présents au Sénégal. J'ai aussi pu échanger des contacts avec des militants travaillant en faveur des migrants, échanger sur les pratiques de chacun mais aussi avoir une vue panoramique sur ce qui se passe dans le monde. Les assemblées thématiques qui ont tenu une place importante dans ce FSM, nous ont enfin permis d'élaborer un agenda commun et des recommandations qui devront être suivies au niveau des mobilisations pour que nous



© Gérard Rosser

Forum Social Mondial de Dakar, février 2011

puissions faire pression sur nos décideurs politiques. » ■

Propos recueillis par Gwenaëlle de Jacquilot | CHARGÉE DE MISSION POUR LA COMMISSION SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Échos de la caravane Bamako Dakar

Dès l'été dernier, l'Association Malienne des Expulsés s'est engagée à mobiliser des associations africaines et européennes pour qu'une caravane parte de Bamako jusqu'au Forum Social de Dakar. Une dizaine de cars sont ainsi partis de Bamako avec à leur bord notamment l'AME, CAD-Mali, InterAct, No-Vox, le Ministère de la régularisation des Sans-papiers de France, des Burkinabés, des Africains de l'Afrique Centrale (l'Aracem) etc. Chaque étape a

été l'occasion de débats et de rencontres. Dès Bamako, un forum s'est tenu au Carrefour des Jeunes sur des thèmes transversaux au FSM.

À Kayes c'est le stade omnisport qui nous a accueillis avec en renfort une délégation de représentants de cette région emblématique de l'émigration en France. Puis à Tambacounda, au Sénégal, il a été question de l'exploitation des gisements de minéraux occasionnant en particulier

des « déguerpissements » de populations. À Kaolack, le débat s'est engagé sur la question du genre avec une forte représentation d'associations de femmes de la région.

En bref, ce voyage, à l'image du forum auquel tous avaient hâte d'arriver, a été d'une grande convivialité, riche d'échanges entre les différents participants. ■

Gérard Rosset | MEMBRE DE LA COMMISSION SOLIDARITÉS INTERNATIONALES DE LA CIMADE

MIGRATIONS SUBSAHARIENNES

Les enjeux de l'insécurité au Niger

Militarisation de la zone saharienne, quelles conséquences sur les droits des migrants ?

En ce début 2011, l'insécurité dans laquelle se trouve plongé le Niger suscite de nouvelles interrogations. Auparavant, seul le nord était considéré comme une zone dangereuse en raison des attaques récurrentes et des enlèvements d'Occidentaux qui y ont eu lieu. Agadez, capitale de l'Aïr et berceau des deux rébellions armées de 1991 et de 2007, était perçue comme le cœur de la « zone rouge » définie par le ministère français des Affaires étrangères.

La présence de groupes armés, le réseau routier délabré ou encore le processus de déminage inachevé rendent ainsi la vie des habitants de l'Aïr particulièrement difficile. De plus, la démission de l'État dans ces régions a été favorable au développement des activités illégales, des trafics en tout genre et des actions violentes qui sont devenues des alternatives à la misère et au chômage. D'autre part, un très fort sentiment d'injustice est vécu depuis des années par les populations, à qui l'État ne propose que des solutions militaires. Celles-ci s'accompagnent d'actions de répression, d'abus et d'exactions, en particulier envers les migrants. En effet, le nord du

Niger constitue un des passages obligés pour se rendre au Maghreb et des milliers d'Africains, originaires de l'ensemble du continent, empruntent chaque année les voies transsahariennes. Ces zones de transit migratoire sont aujourd'hui devenues des zones de non-droit et d'impunité. Depuis le 7 janvier dernier et les enlèvements meurtriers de Niamey, les choses ont empiré. L'incursion d'AQMI¹ en plein centre de la capitale a plongé les Occidentaux du Niger dans une panique sans précédent, remettant en question leur présence et leurs activités, dont

Ces zones de transit migratoire sont devenues des zones de non-droit et d'impunité

les projets de développement. La zone considérée comme dangereuse s'est ainsi élargie, faisant de l'ensemble du territoire un espace clé dans les politiques internationales de lutte contre le terrorisme. Or, après 12 mois de transition politique, l'État nigérien est encore faible, ses capacités d'action et de réaction face à des enjeux aussi importants sont réduites. Des acteurs extérieurs peuvent à



présent imposer leurs politiques sécuritaires, économiques ou migratoires et peuvent déployer leurs contingents militaires ou dicter des directives aux autorités en toute légitimité. Le risque est donc de voir apparaître, dans les zones sahariennes, une logique de militarisation qui échappe au contrôle de l'État nigérien et qui s'étend rapidement à tout le Sahel. Qu'advient-il des droits des migrants transitant par le Niger, cible facile de la lutte anti-terroriste ? ■

Élodie Apard | EN MISSION AU NIGER POUR ALTERNATIVE ESPACES CITOYENS, ÉCHANGES ET PARTENARIATS ET LA CIMADE

1| Al Qaïda au Maghreb islamique

MIGRATIONS MÉDITERRANÉENNES

Italie : l'instrumentalisation de l'arrivée de migrants tunisiens

Entre déclarations de solidarité et menaces d'expulsion, le gouvernement italien tente d'instrumentaliser le débarquement de milliers de Tunisiens.



Migrants tunisiens devant le centre d'accueil de Lampedusa, février 2011

Huit mille Tunisiens arrivés en deux mois sur l'île de Lampedusa : le nombre a suffi au gouvernement italien pour évoquer le risque d'un « exode biblique », et réclamer haut et fort l'aide de l'Union européenne. En vain. Lors de la dernière réunion des ministres de l'Intérieur des 27 pays de l'Union européenne, il a été rappelé au ministre italien que l'année dernière, 40 000 demandes d'asile ont été déposées en Allemagne, 30 000 en Suède et 20 000 en Belgique, quand l'Italie n'avait accueilli que 7 000 demandeurs. Plus explicite, Umberto Bossi, chef de la Ligue Nord – un parti qui s'est en grande partie construit sur la propagande raciste – a clairement dit, à propos des débarquements à Lampedusa, que ce nouvel afflux de migrants allait lui

rapporter des votes. Car en Italie, plus qu'ailleurs peut-être, la question de l'immigration est instrumentalisée par les politiciens, prompts à agiter le chiffon rouge de l'invasion.

Des centres d'accueils pour demandeurs d'asile transformés en centres de rétention ?

Ainsi, c'est dans le contexte de ces arrivées de quelques milliers de Tunisiens que le gouvernement italien s'apprête à changer radicalement le système d'accueil des demandeurs d'asile, déjà bien en deçà des standards prévus par les directives européennes. Au prétexte de libérer des places pour les Tunisiens récemment débarqués, il veut rassembler tous les demandeurs d'asile, aujourd'hui accueillis dans des centres d'accueil répartis sur le territoire

italien, dans un unique « maxi-centre » en Sicile, à proximité de la ville de Catane. À première vue, on ne comprend pas la rationalité de ce bouleversement du système d'accueil des demandeurs d'asile. Pourquoi les réunir tous en un unique lieu en Sicile ? Pourquoi, au contraire, ne pas utiliser le « maxi-centre » pour accueillir directement les Tunisiens ? Derrière ce montage qui laisse perplexe, pourrait bien se cacher le projet de transformer tous les actuels centres d'accueil pour demandeurs d'asile en centres de rétention, afin de multiplier la capacité d'enfermement des migrants en instance d'expulsion.

40 000 demandes d'asile ont été déposées en Allemagne en 2010 contre 7 000 en Italie

Autre exemple d'instrumentalisation des migrants : la gestion des arrivées à Lampedusa. Après une première phase qui montrait, début février, la population locale ravie de l'affluence soudaine, en plein creux touristique, d'une manne inespérée de curieux et de journalistes venus voir les premiers effets de la révolution tunisienne, le maire de l'île a promulgué une ordonnance qui interdit aux migrants de circuler, et le gouvernement ouvre ou ferme le centre d'accueil au gré des arrivées : s'il y a beaucoup de migrants, ils sont laissés libres de leurs mouvements pour éviter les révoltes, qui éclatent vite en cas de suroccupation des lieux. Dès que le nombre de débarquements diminue, les portes du centre se ferment. Encore plus incohérente est la gestion de la situation administrative des Tunisiens

après leur transfert depuis Lampedusa vers la Sicile ou la Calabre. Dans certains centres, ceux qui le souhaitent ont pu « s'enfuir » sans problème.

Une gestion incohérente

Quelques-uns se sont vu proposer le dépôt d'une demande d'asile, sans explication. Mais d'autres ont été placés dans les CIE (l'équivalent des CRA français)¹. Depuis le 7 mars, dans le cadre de la campagne de visite des camps d'enfermement menée par Migreurop, nous avons pu découvrir que dans tous les CIE d'Italie se trouvent des Tunisiens en attente d'expulsion.

Pourquoi le gouvernement avance-t-il sans ligne politique claire ?

Pourquoi le gouvernement avance-t-il sans ligne politique claire, en oscillant entre déclarations de solidarité et menaces d'expulsions ? Peut être parce que le seul objectif est celui déclaré par Bossi : utiliser les débarquements des Tunisiens à des fins électorales en perspective des prochaines élections municipales. ARCI, membre italien du réseau Migreurop, tente avec d'autres organisations de défense des réfugiés de contrer les choix du ministère de l'Intérieur par des initiatives qui veulent rendre



© Sara Prestianni

visible la réalité et dénoncer les pratiques illégales du gouvernement. Dans ce contexte, il est indispensable, comme la mission d'enquête conjointe Migreurop/REMDH en Tunisie² l'a suggéré, de construire des relations stables et une stratégie commune avec la société civile des pays du Maghreb qui se sont révoltés contre les régimes dictatoriaux. C'est aussi le moyen de lutter contre les nouvelles

formes de colonialisme que sont les politiques de contrôle des frontières. —

ARCI, association membre du réseau Migreurop

¹ La durée de rétention dans les camps d'enfermement italiens est de six mois
² Le REMDH, la FTCT, la LTDH et Migreurop ont mené une mission en Tunisie et en Italie entre le 19 et le 26 février pour enquêter sur les débarquements de quelque 5000 Tunisiens sur l'île de Lampedusa en quelques jours début février.

Aéroport de Lampedusa, février 2011

143 726 c'est le nombre de migrants fuyant la Libye accueillis par La Tunisie depuis mi-février¹. 112 402 ont été accueillis en Égypte, 9 094 en Algérie et 2 205 au Niger. Sur la même période, 8 000 Tunisiens ont débarqué en Italie. Cette comparaison est l'occasion de rappeler que selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 80% des réfugiés au monde sont pris en charge par des pays en développement et seulement 20% par les pays de l'OCDE. De même, selon la Banque mondiale, 69% des migrations subsahariennes sont des migrations Sud-Sud.

¹ Chiffres mis à jour au 12 mars 2011, source Nations Unies <http://www.reliefweb.int>

Gaza ... We are coming !

Une deuxième flottille de la paix va lever l'ancre vers la bande de Gaza



UN AN APRÈS la prise d'assaut par l'armée israélienne de la flottille qui se dirigeait vers Gaza, faisant 19 morts et des dizaines de blessés, les militants européens et mondiaux pour les droits de l'homme se remobilisent : au cours du printemps, les ports européens vont voir les navires d'une deuxième flottille lever l'ancre vers la bande de Gaza pour y déposer de l'aide humanitaire et surtout demander la fin du blocus israélien dans la région. Ce seront une vingtaine de bateaux venus du monde entier et notamment de pays européens qui se réuniront à un endroit à déterminer dans la mer Méditerranée, pour ensuite repartir tous ensemble vers la bande de Gaza.

Un message politique, humanitaire et solidaire

Le message porté par ce rassemblement international est à la fois politique et humanitaire et solidaire. Politique, pour dénoncer et briser le blocus de Gaza et demander le res-

pect du droit international ; humanitaire, pour apporter de l'aide matérielle à une population dépourvue des biens de première nécessité.

80% des familles de Gaza sont dépendantes de l'aide alimentaire

Il faut effectivement rappeler que dans la bande de Gaza, la situation ne cesse de s'aggraver. Du fait des entraves imposées par Israël à l'importation de matières premières, de matériaux de construction et du fait des interdictions d'exporter, l'économie de Gaza est aujourd'hui asphyxiée. Il est encore et toujours impossible de reconstruire les maisons, les écoles, les entreprises et les bâtiments publics détruits lors de l'attaque israélienne de décembre 2008-janvier 2009. Enfermés sur leur territoire, les Palestiniens ne peuvent plus ni circuler, ni travailler, ni étudier, ni visiter leur famille, qu'elle soit à l'étranger ou même en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-

Est. Selon les Nations unies, plus de 80% des familles de Gaza sont dépendantes de l'aide alimentaire et le taux de chômage atteint 39%, l'un des plus élevés au monde. Cette situation est bien le résultat du blocus imposé par le gouvernement israélien. Ce blocus, illégal et totalement contraire au droit international, de la bande de Gaza constitue une peine collective à l'encontre de 1,5 million de Palestiniens. De nombreux gouvernements et institutions internationales appellent à sa levée... mais sans qu'aucune pression ne soit exercée sur Israël pour l'amener à respecter le droit international.

Bateau Gaza Tour

En France, la campagne du « Bateau pour Gaza », à laquelle participe activement La Cimade, a connu pendant le mois de février une forte accélération. Avant de passer par la mer, la mobilisation en France pour briser le blocus de la bande de Gaza est tout d'abord passée par la terre. Une vingtaine de villes en France ont accueilli le « Bateau Gaza Tour », dans le cadre de la campagne. Les mobilisations se succèdent les unes aux autres. Dans chaque ville les collectifs locaux, regroupant des associations, des partis politiques et des syndicats organisent des actions publiques et des rassemblements afin de récolter des dons pour l'envoi d'un bateau et d'informer sur la réalité et les conséquences du blocus. Ainsi, pour pallier l'inaction des États, le rôle des citoyens du monde c'est de faire concrètement passer un message simple : « *Mettre fin au blocus de la bande de Gaza, au nom du droit international* ». Nous sommes convaincus que la deuxième flottille de la liberté y parviendra. —

Jean-Paul Nuñez | DÉLÉGUÉ

DE LA CIMADE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

En savoir plus

www.unbateaupourgaza.fr/

Contentieux des étrangers : la coupe est pleine !

Les magistrats administratifs ont pris part à la fronde qui a secoué les tribunaux au début de l'année. Ils ont dénoncé avec force le projet de loi Besson qui conduira selon eux à une « justice d'abattage » au détriment des droits des étrangers.

Lors de la fronde qui a secoué le monde judiciaire, en ce début d'année, les magistrats administratifs ont eux aussi exprimé leur colère. Selon le syndicat USMA, ils étaient 40% à se mettre en grève le mercredi 9 février.

Forte opposition au projet de loi sur l'immigration

Les magistrats entendaient ainsi protester, notamment, contre plusieurs dispositions du projet de loi Besson sur l'immigration : la possibilité offerte par le texte de tenir des audiences délocalisées dans les centres de rétention administrative ; la création de nouvelles décisions - en particulier l'interdiction de retour sur le territoire français - qui devront être jugées par les juridictions administratives. « Ces nouvelles décisions et l'argumentaire qui accompagnera leur contestation constituent, en soi, une source importante d'accroissement de la charge de travail », ne manque-t-on pas de souligner à l'USMA. Autre grief : l'inversion de l'ordre d'intervention entre le juge des libertés et de la détention et le juge administratif, mesure rétablie par les députés en seconde lecture à l'Assemblée, et qui de même, ne pourra qu'alourdir leur tâche. Or, et c'est là une des raisons de la colère profonde des magistrats administratifs, l'explosion du contentieux des étrangers, ces dernières années, a déjà conduit un certain nombre de juridictions au bord de l'asphyxie.

Explosion du contentieux des étrangers

Selon les chiffres fournis par le Conseil d'État et que nous révélerons, en 2010, le contentieux des étrangers a représenté à lui seul un quart de l'activité totale des tribunaux administratifs. Et

dans les cours administratives d'appel, ce taux monte à 44,6%. Mais surtout, ces chiffres cachent d'importantes disparités entre les juridictions, selon que les tribunaux siègent, ou non, dans les régions concernées par les flux migratoires. Ainsi, au tribunal administratif (TA) de Cergy-Pontoise, dont dépendent le Val-d'Oise et les Hauts-de-Seine, 40% des affaires traitées

En 2010, le contentieux des étrangers a représenté un quart de l'activité des tribunaux administratifs

relevaient du contentieux des étrangers en 2009 (chiffres du Syndicat de la juridiction administrative). En sept ans, le nombre d'affaires jugées y a été multiplié par cinq ! Au TA de Montreuil, en Seine-Saint-Denis, la part du contentieux des étrangers atteignait les 60% ! Selon les données du Conseil d'État, en moyenne, plus des deux tiers du contentieux des étrangers concernent les refus de séjour. 21% des affaires traitées relèvent des reconduites à la frontière. Cette hyperinflation a plusieurs causes. D'une part, « le nombre de décisions prises par les préfets augmente », pointe Elsa Costa, présidente du SJA. Le rapport du comité interministériel de contrôle de l'immigration de 2009 parle de 29 800 mesures de reconduite à la frontière en 2008 contre 23 200 en 2007. « Or, il faut préciser que les tribunaux jugent la quasi-totalité des mesures prises, et ce, en principe, dans un délai de 3 mois », rappelle-t-elle. Ensuite, le taux de recours contre les décisions administratives augmente lui aussi. « Il dépasse probablement les 70% pour les décisions nouvelles (refus de titre de séjour + obligation de quitter le territoire français + décision fixant



le pays de renvoi) en raison du caractère suspensif du recours », indique Elsa Costa.

Contre une justice d'abattage

Au Conseil d'État, on souligne les efforts consentis pour renforcer les moyens d'action de la juridiction administrative. « La programmation budgétaire 2011-2013 prévoit la création de 30 emplois de magistrat.

L'asphyxie des juridictions conduira à la dégradation des garanties offertes aux justiciables

À ces créations s'ajoutent les comblements de postes encore vacants. Au total, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel devraient donc pouvoir compter sur une cinquantaine de magistrats supplémentaires sur la période », y fait-on valoir. En attendant, Axel Barlerin, président de l'USMA s'insurge contre « une justice d'abattage », où se dégradent « tant les garanties offertes aux justiciables que la qualité des décisions rendues ». ■

Hugo Lattard

OUTRE MER

Mobilisation à Mayotte pour le respect des droits des étrangers

À l'appel d'un collectif d'associations, dont La Cimade, près de 400 personnes ont manifesté à Mayotte le 23 février pour dénoncer les entorses à la loi en matière de droits des étrangers.

Entourés par un important dispositif policier, les manifestants sont passés devant chaque administration concernée pour ensuite rendre hommage aux milliers de victimes de la traversée Comores-Mayotte en kwassa-kwassa¹.

Alors que Mayotte s'apprête à devenir le 101^{ème} département français, le droit d'entrée et de séjour des étrangers y est beaucoup plus restrictif qu'en métropole. Surtout, il n'est pas respecté par les préfetures ou par les forces de l'ordre dont les pratiques bafouent régulièrement les droits les plus fondamentaux des personnes : arrestations systématiques la nuit, violations de domiciles, enfermement et éloignement d'enfants, violences contre les étrangers etc.

Mais en dénonçant le non-respect des lois en matière

d'immigration, les manifestants se sont vus imputer un discours politisés sur la question territoriale de Mayotte. Cette mobilisation a été ainsi taxée par de nombreux médias comme une manifestation contre la départementalisation. Une contre-manifestation d'environ un millier de personnes a alors été organisée le 8 mars, pour la départementalisation et le renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine. De nombreux slogans ouvertement xénophobes et racistes s'y sont faits entendre. « Parce que Mayotte n'est pas une terre de non-droit, que les droits et libertés fondamentales s'adressent à tous et à toutes, La Cimade continuera de dénoncer et de lutter contre les politiques meurtrières pour les migrants, pour les hommes et les femmes qui vivent à Mayotte »



rappelle avec force Thibault Lemièrre, militant de La Cimade à Mayotte. —

Agathe Marin

¹ Barques de pêcheurs à fond plat

26 000 reconduites à Mayotte en 2010 contre environ 30 000 en métropole

PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION

Divergences entre l'Assemblée et le Sénat



© Vandy Rattana

Cercle de silence contre le projet de loi Besson, septembre 2010

Mercredi 9 mars, ils étaient quelque 200 militants rassemblés dans la nuit froide sur la place Édouard Herriot, à côté de l'Assemblée nationale. Quelques banderoles s'agitaient pour le droit au séjour des étrangers malades tandis que les porte-voix scandaient des slogans connus. Depuis l'automne 2010, au fil de l'examen du projet de loi sur l'immigration

par les parlementaires, la mobilisation n'a pas cessé, même si elle s'est considérablement

effilochée, minée sans doute par la longueur de la discussion. La manifestation virtuelle lancée par La Cimade a cependant été suivie par près de 13 000 personnes et les mobilisations lancées par les associations de défense du droit à la santé ou les syndicats de magistrats se sont multipliées.

En première lecture, les sénateurs sont d'ailleurs revenus sur plusieurs des mesures dénoncées par les associations, comme le recul du juge des libertés et de la détention ou la restriction du droit au séjour des étrangers malades. Les lettres envoyées et les après-midi glacées de rassemblement n'auront peut

être pas servi à rien. Cependant les députés ont adopté de nouveau ces mesures en deuxième lecture. Et s'ils ont finalement remis pour plus tard l'extension de la déchéance de nationalité, c'est pour mieux durcir le dispositif d'acquisition de la nationalité. La deuxième lecture au Sénat aura lieu vraisemblablement le 12 avril et il restera encore au Conseil constitutionnel à se prononcer sur nombre de ces mesures. Souhaitons que ces deux occasions permettent aux parlementaires et aux gardiens de la Constitution de faire entendre des voix divergentes et restons mobilisés ! —

Agathe Marin

UNION EUROPÉENNE, ASILE ET IMMIGRATION QUELQUES ÉTAPES-CLÉS

Aujourd'hui, 50 à 60% du droit s'appliquant en France est issu du droit de l'Union Européenne. Plus de 300 millions d'Européens utilisent la même monnaie et vivent sur un territoire dépourvu de frontières intérieures et en état de paix. Cela est le fruit d'un processus amorcé au début des années cinquante et non encore achevé. Après l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme en 1950 et de la Convention de Genève en 1951, un certain nombre d'États européens se lancent dans la construction d'une « union sans cesse plus étroite entre les peuples européens », aujourd'hui nommée Union Européenne. La méthode choisie consiste à mettre en commun la gestion de secteurs de plus en plus nombreux : au « charbon et acier » s'ajouteront l'agriculture, le commerce extérieur, l'éducation, l'environnement... L'immigration et l'asile ont pris place dans ce processus au gré de différentes étapes, dont voici les plus marquantes.

- **Traité de Rome – 1957 :**

CEE ; liberté de circulation pour les travailleurs des six États fondateurs

- **Traité de Maastricht – 1992 :**

Asile et immigration deviennent des questions d'intérêt commun [entrée en vigueur 1993]

- **Traité de Schengen – 1985 :**

Suppression des contrôles aux frontières intérieures et renforcement du contrôle des frontières extérieures des six [entrée en vigueur 1995]

- **Traité d'Amsterdam – 1999 :**

Possibilité d'élaboration de normes communes en matière d'asile et d'immigration (directives sur les conditions d'accueil, les procédures d'octroi de l'asile...)

- **Conseil européen de Tampere – 1999 :**

Décision de mise en place d'une politique commune d'asile et de la création d'un Système Européen Commun d'Asile

- **Conseil européen de Séville – 2002 :**

Plan global de lutte contre l'immigration clandestine avec projet de mesures : accélération de la conclusion des accords de réadmission, adoption d'un programme de rapatriement avec optimisation des retours accélérés vers l'Afghanistan, renforcement du cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irrégulier.

- **Règlement Dublin II – 2003 :**

Accord sur la détermination de l'État responsable des demandes d'asile. En se fondant sur le fichier commun Eurodac, les réadmissions s'organisent à partir du moment où les empreintes digitales d'un demandeur d'asile ont été enregistrées dans un autre État membre

- **Programme de La Haye – 2004 :**

Officialisation de l'« externalisation » des politiques d'asile et d'immigration : coopération avec les États tiers pour la gestion des flux migratoires (à l'origine de la création de l'agence Frontex en 2005)

- **Adoption de la directive « Retour » – 2008 :**

Adoption de règles communes en matière d'éloignement et d'enfermement des migrants en situation irrégulière : rétention d'une durée maximale de 18 mois ; possibilité d'éloignement des mineurs étrangers isolés ; interdiction du territoire européen d'une durée maximale de 5 ans...

- **Traité d'Amsterdam – 2009 :**

Asile et immigration définis comme des politiques communes. Nécessité de la définition d'un ensemble de normes concernant l'accueil, le séjour, la responsabilité du traitement des demandes, du renvoi des migrants en situation irrégulière

- **Programme de Stockholm – 2009 :**

Élaboration de l'action de l'UE en matière d'asile et d'immigration pour 2010-2014 en phase avec les besoins du marché du travail national. Point de départ de propositions de nouvelles normes visant à :

- renforcer la gestion intégrée des frontières extérieures (renforcement de Frontex, soutien aux États tiers pour contrôler leurs frontières...)
- renforcer la politique commune des visas
- lutter contre l'immigration clandestine (encouragement du retour volontaire, nouveaux accords de réadmission...)

Le groupe de travail « Europe » de La Cimade à Strasbourg



© Virginie De Galzain

*Le secteur du bâtiment
emploie de nombreux
étrangers sans papiers*



Régularisation par le travail, le flou juridique...

Une fois encore, les témoignages parlent ici d'eux-mêmes. Ils racontent ce monde de la précarité, où une vie peut dépendre d'un agent au guichet, comme le rappelle Ousmane. Ils décrivent ce cercle vicieux : pour un travail, il faut des papiers ; et pour des papiers... des feuilles de paye. Ces hommes et ces femmes vivent juste à côté de nous, presque invisibles et camouflés dans leur peur. Jusqu'à ce jour de la révolte. Au printemps 2008, la lutte est apparue. Avec l'aide des syndicats et des associations, quelques-uns de ces nouveaux esclaves ont osé dire qu'ils avaient les mêmes droits que les autres. Konate, Modibo : voici deux porte-parole qui incarnent cette prise de conscience collective. Et Marhouba, pour témoigner que les femmes sont également concernées. Cette mobilisation a commencé de changer le regard des autres : les travailleurs sans papiers ne sont pas des voleurs de cotisations sociales ; ils cotisent et paient bien souvent des impôts, eux aussi. À lire les avis de sociologues et d'une avocate qui concluent ce dossier, il reste bien sûr beaucoup à faire. Mais ce combat pour la justice a fait naître une réelle solidarité.





Travail, papiers,

Chaque jour, ils sont plusieurs dizaines à faire appel à La Cimade : ils travaillent en France depuis des années, mais se voient arbitrairement refuser la carte de séjour « travail » et sont de fait condamnés à rester en situation irrégulière.



© Vail/ La Cimade

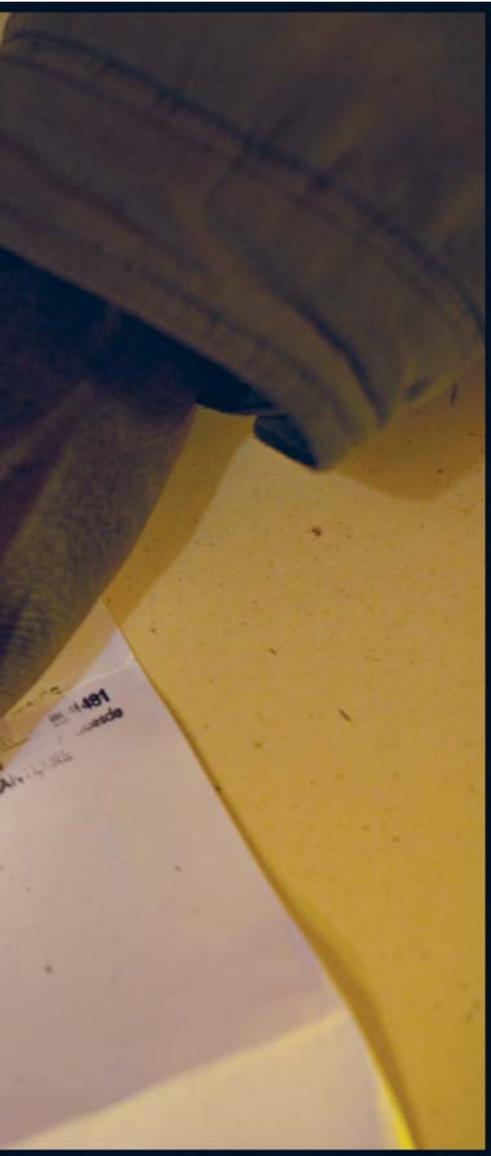
L'immigration « choisie »

Des situations absurdes et inhumaines, Alain, bénévole à la permanence de La Cimade à Aulnay, n'en connaît que trop... Il cite, encore stupéfait, le cas de ce Togolais, arrivé en 2001 et créateur d'une entreprise de climatisation qui emploie huit personnes. C'est la deuxième fois que la préfecture lui refuse

sa carte de séjour travailleur, sans justifier ce rejet. Aucun recours n'a abouti, aujourd'hui il est même sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français !

En 2007 pourtant, Nicolas Sarkozy annonçait sa volonté de donner priorité à l'immigration professionnelle, en la faisant passer de 7 à 50%, en sélection-

la double précarité



nant bien sûr les travailleurs selon les métiers, en fonction du marché du travail. Il s'agissait dans le même temps de restreindre l'immigration familiale, ouvertement désignée comme « subie ».

Ce discours utilitariste marquait une certaine rupture avec les politiques migratoires précédentes, même si immigration « choisie » et immigration jetable ne datent pas d'aujourd'hui. Dans les années 50 et jusqu'au début des années 70, certaines industries recrutaient directement dans les pays du Maghreb ou d'Afrique. Puis, suite au retour du chômage le gouvernement met un terme brutal à l'immigration de travail en 1974.

Pour obtenir un travail déclaré, il faut des papiers... mais pour avoir des papiers il faut montrer des bulletins de salaire.

Jusqu'à la fin des années 90, alors que l'on estime que le nombre de travailleurs et de travailleuses étrangers en France est stabilisé autour de 400 000, aucune disposition

n'est prévue pour régulariser ceux présents sur le territoire français. Les titres de séjour pour raisons professionnelles s'obtiennent seulement depuis les pays d'origine. Les régularisations se font au cas par cas, selon l'appréciation des préfetures.

Cependant la loi du 11 mai 1998 prévoit d'accorder de « plein droit » une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » à l'étran-

ger qui prouve par tout moyen avoir sa résidence habituelle en France depuis au moins dix ans. Les bulletins de salaire ne sont alors qu'une preuve parmi d'autres. Aujourd'hui, cette carte n'est plus délivrée de « plein droit » et il devient très difficile de l'obtenir.

Suite aux discours sur l'immigration « choisie », la loi du 20 novembre 2007 prévoit une possibilité exceptionnelle d'admission au séjour en raison de l'exercice d'une activité professionnelle salariée, sans toutefois en préciser les critères. Selon les préfetures, les pièces justificatives demandées peuvent varier et les guichets disposent d'un vrai pouvoir pour refuser les dossiers, repousser les délais, multiplier les récépissés et laisser pendant plusieurs mois les personnes dans l'attente et l'incertitude.

Des critères restrictifs et exigeants

Les différentes mobilisations des travailleurs et travailleuses sans papiers ont toutefois permis d'obtenir une certaine harmonisation et des critères moins restrictifs quoique toujours astreignants. L'étranger ou l'étrangère doit prouver sa présence en France depuis cinq ans, présenter 12 bulletins de salaire sur les dix-huit derniers mois, une promesse d'embauche avec un salaire supérieur au Smic ou un métier de la liste des métiers dits « en tension ». Rencontrée à la permanence de La Cimade rue Fessart (à Paris), Ana, jeune femme russe qui travaille comme aide à domicile n'aura donc que peu de chances. Malgré sa promesse d'embauche et ses fiches de paie, elle gagne tout juste 880 euros. Il faudrait qu'elle trouve d'autres heures. De son côté, Achille, ingénieur centrafricain en logistique et transport, employé comme agent de sécurité depuis 4 ans, est soulagé. Sa patronne a bien voulu inscrire sur son contrat « intervenant auprès des enfants », un des métiers de la fameuse liste. En revanche, pour Suraj, jeune Mauricien, cela paraît compromis. Certes, il travaille depuis 9 ans comme pizzaiolo, mais toujours au noir. Il ne comprend pas ce cercle vicieux : pour obtenir un travail déclaré, il faut des papiers... mais pour avoir des papiers il faut montrer des bulletins de salaire.

Une législation en décalage avec la réalité

Ainsi, les bénévoles de La Cimade conseillent-ils souvent aux personnes rencontrées d'attendre plu- •••





••• tôt que de demander une carte de séjour « salarié », d'une durée d'un an, particulièrement précaire. Elle peut ne pas être renouvelée en cas de fin de contrat. Les étrangers sont donc véritablement placés en situation de dépendance vis-à-vis de leur employeur. Beaucoup de familles se retrouvent confrontées à cette précarité administrative. Aujourd'hui les préfetures n'hésitent pas à délivrer aux familles des cartes de séjour « salarié » au lieu des cartes de séjour « vie privée et familiale », plus protectrices, auxquelles elles auraient droit. Pour Mylène Stambouli, présidente de l'ADDE¹, c'est aussi une pratique utilisée par le gouvernement pour faire remonter les statistiques de l'immigration de travail d'une façon artificielle.

Comme si les discours politiques et les législations qui en découlent s'employaient à mieux distordre la réalité pour la faire adhérer à ce concept choc de l'immigration « choisie » vs. l'immigration

« subie ». Dominique, bénévole à La Cimade rue Fessart, rappelle ainsi que la quasi-totalité des étrangers et étrangères qu'il accompagne travaillent. Qu'ils soient déboutés du droit d'asile, célibataires, mères de familles, qu'ils aient eu d'autres projets ou d'autres rêves. Et tous, lorsqu'ils arrivent chargés de leurs épaisses pochettes, montrent leurs déclarations d'impôts. Il ne sert donc à rien de les mettre dans des cases toujours plus étroites et rigides. Ce sont des hommes et des femmes à part entière qui ne doivent pas être accueillis pour leur seule utilité pour être mieux jetés ensuite. Il est temps que la législation s'accorde avec la réalité économique et sociale et que les étrangers et étrangères puissent faire valoir l'ensemble de leurs droits.

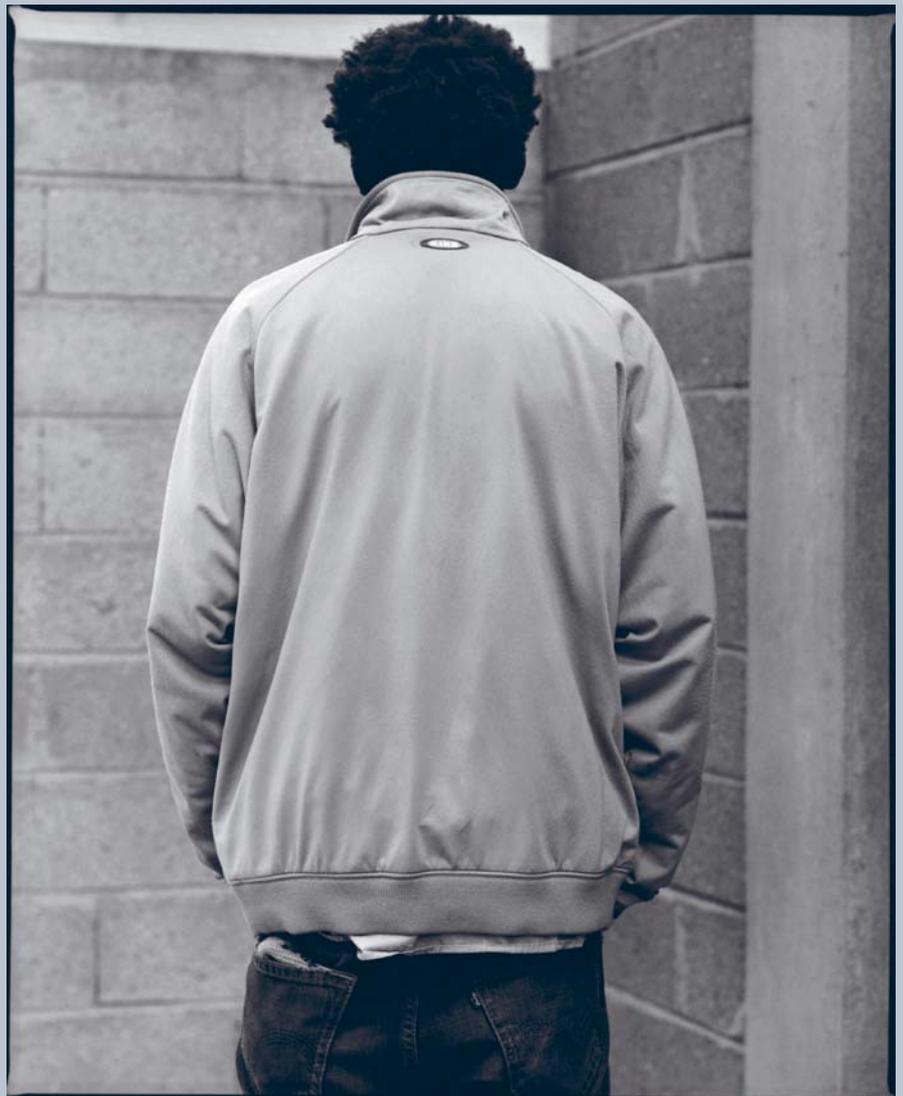
Agathe Marin et Claire Maurel

¹ Avocats pour la défense des droits des étrangers

« J'ai commencé par un boulot au noir à Stains. C'est un Cap-Verdien qui m'a embauché pour refaire l'étanchéité sur le toit d'un bâtiment. Il me fallait absolument de l'argent ; j'ai travaillé là deux semaines. Je devais toucher deux cents euros. C'était difficile, il fallait arracher à la main l'ancien tapis sur le toit, je n'avais pas les bons outils... Et, à la fin du chantier, je n'ai pas été payé. Après, j'ai trouvé une place pour faire le ménage chez Norauto, à Bobigny. Je remplaçais un ami. Je n'étais pas en France depuis longtemps, c'était en 2005. J'avais des faux papiers. Quand le patron s'en est aperçu j'ai dû partir, pourtant il me proposait la place définitivement. Avant de venir en France, en Côte d'Ivoire, je faisais de la couture. À l'école ça n'allait pas, alors je suis parti comme apprenti chez un parent à Abidjan ; j'avais 26 ans, j'y suis resté 5 ou 6 ans. Au début je n'étais pas payé mais après quand j'ai su faire, je gagnais entre vingt cinq et trente mille francs CFA.

Avec ma première paye je me suis acheté une belle paire de chaussures ! »

Ben



Première paye, un projet de la Maison de la Solidarité à Gennevilliers

« Je me suis mis dans le travail »

Ousmane est arrivé en France en 2002. Il voulait devenir footballeur. Depuis qu'il est en France, il ne joue plus. « Je me suis mis dans le travail ». Il répète qu'il est polyvalent, il a tout fait : manutentionnaire, aide-plombier, vendeur, il a travaillé sur des chantiers, dans du nettoyage, à décharger des camions, toujours avec les papiers d'amis, de cousins... Maintenant il est aide-tuyauteur, un boulot qui lui plaît, faire des cotes, mesurer... « Je me suis mis dans le travail » répète-t-il d'un air sûr. Ousmane a obtenu un titre de séjour de travailleur depuis deux ans. Après six années passées sans papiers, cinq arrestations et deux passages en centre de rétention. À chaque fois, il échappe à l'expulsion. Il pense d'abord qu'il doit tenir dix ans ainsi, sur la brèche. Et puis, à la télé en 2007, on parle d'une nouvelle loi, pour les travailleurs. Ousmane rencontre alors un patron qui accepte de l'aider dans ses démarches. Mais son dossier est refusé. Il est de nouveau arrêté, enfermé au centre de rétention de Vincennes, qui brûle. Il sera finalement libéré. Accompagné par La Cimade, il dépose alors un nouveau dossier et cette fois ça marche. « En fait, ça dépend de la personne qui t'accueille au guichet ». Mais à peine sa carte de séjour en poche, il voit ses conditions de travail se dégrader brutalement. Alors que son patron diminue son salaire petit à petit, il doit multiplier les heures supplémentaires, travailler jusque tard dans la nuit, sans jamais de pause. Quand le patron lui demande de rembourser les 900 euros de taxe d'employeur¹, Ousmane s'exécute mais démissionne peu après. Il travaille d'abord en interim puis obtient de nouveau un CDI. Mais au moment du renouvellement de sa carte de séjour, il lui faut montrer les douze bulletins de salaire correspondant au contrat pour lequel il a été régularisé. Ousmane tombe des nues. Et repart à l'attaque. Il demande à son nouveau patron un formulaire Cerfa². Celui-ci n'a pas confiance. Il n'y croit pas. Il lui dit clairement que s'il obtient sa carte, il l'embauche, mais que, sinon, il s'en débarrasse. Mais Ousmane obtient sa carte. « Je me suis mis dans le travail, maintenant je vais oublier le passé, mais quand même je sais que je le garderai toujours. »

Propos recueillis par Agathe Marin

1| Taxe de l'agence nationale d'aide aux étrangers et migrants, exigée des patrons qui embauchent des sans papiers régularisés. Souvent ce sont les travailleurs qui doivent la rembourser.

2| Contrat de travail simplifié demandé dans le dossier de régularisation. On appelle communément ce contrat, un cerfa.



POINT DE VUE

Prise de conscience

Il y a un avant et un après. Avant : la peur, le regard fuyant, le refus de parler. Après : la parole qui se libère, l'envie d'en découdre. C'est peut-être l'un des aspects les plus marquants de cette lutte des travailleurs sans papiers lancée le 15 avril 2008 et qui déferlera ensuite en plusieurs vagues : la transformation des grévistes par la prise de conscience. Pour beaucoup, la métamorphose est spectaculaire. Je me souviens des premiers grévistes sans papiers que j'ai rencontrés. C'était en juillet 2008, au fin fond d'une zone industrielle de Pavillons-sous-bois (Seine-Saint-Denis). « Le XIXe siècle version Germinal » m'avait prévenu le secrétaire CGT local. C'était peu dire : les dix-sept manœuvres qui s'étaient mis en grève occupaient une véritable décharge à ciel ouvert où ils travaillaient les plaques d'amiante à mains nues. Tous témoignaient de conditions de travail archaïques : heures supplémentaires non payées, formations retirées des fiches de paye, etc. Le plus ancien, Souleymane Sako, était entré dans l'entreprise en 1991. Depuis, il avait pris trois fois des vacances. Or Souleymane Sako, après dix-sept ans d'exploitation, s'était mis en grève. Il en faut du courage pour sortir ainsi de la clandestinité et taper du poing sur la table.

Ainsi, pour beaucoup, cette lutte a été beaucoup plus que l'obtention de titres de séjour. Elle a aussi été la découverte du syndicalisme, de la lutte collective, des piquets de grève et des manif. Modibo Traoré, premier porte-parole du mouvement, toujours tiré à quatre épingles, a aujourd'hui son bureau à la CGT intérim. La première fois que je l'ai rencontré, assis sur un petit tabouret en plastique devant le Monoprix du boulevard de Sébastopol, il me racontait les conditions de travail des vigiles dans les grandes surfaces. Au

fur et à mesure que la lutte avançait, je l'ai vu gagner en conscience et en confiance. Je le revois encore rue du Regard, à Paris, en janvier 2010. Les « people » étaient venus partager une « galette des rois solidaire » avec les grévistes menacés d'expulsion. Entre Josiane Balasko, Charles Berling et Juliette Binoche, Modibo Traoré avait harangué la foule : « La victoire est possible et nous l'obtiendrons chers camarades ! ».

Comme Modibo, beaucoup d'anciens grévistes rejoindront les rangs des syndicats une fois leurs papiers obtenus. Se construit ainsi une nouvelle génération de syndicalistes, d'hommes et de femmes engagés qui ont occupé leurs entreprises souvent pendant des mois et connaissent mieux que quiconque l'importance et le poids de la lutte.

Le premier livre d'analyse de ce mouvement des travailleurs sans papiers paraît en avril prochain. Ses auteurs¹ parlent de ce passage « de l'exposition contrainte à la visibilité volontaire ». Aujourd'hui, les lois restrictives sur l'immigration poussent les sans-papiers à des choix radicaux : « Soit on devient visible contre son gré à travers les interpellations, rétentions et expulsions ; soit on le devient volontairement à travers la lutte ». Ceux qui choisissent cette deuxième option forcent l'admiration. ▬

Marie Barbier | JOURNALISTE
À L'HUMANITÉ

¹ Pierre Barron, Anne Bory, Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin et Lucie Tourette, On bosse ici ! On reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite. Paris, La Découverte, 2011



Des femmes en lutte pour leurs droits

Soutenues par des organisations comme Femmes Égalité, les femmes sans papiers travaillant dans l'aide à la personne se mobilisent pour leur régularisation.



Les Français ont besoin de nous

Certaines sont soutenues par leurs patrons, d'autres non. Elles exercent un métier difficile, mais leur première revendication ne concerne pas leurs conditions de travail. Ce qu'elles disent ne pas comprendre, c'est qu'en France, des salariés puissent rester sans droits.

© Carl Hocquart

Travailleuse sans papiers, Nina a « sauté de joie » quand elle a appris qu'elle pouvait déposer une demande de régularisation. Elle

occupe un emploi déclaré depuis novembre, a obtenu le fameux Cerfa (engagement de l'employeur à l'embaucher légalement). Elle n'a pas été convoquée par la préfecture, mais elle tient bon. « *Les Français ont besoin de nous* », conclut-elle, confiante.

Une lutte remarquable de travailleuses isolées

Ce discours, toutes le tiennent, fièrement. Et c'est vrai qu'en 2040, 1,2 millions de personnes seront dépendantes, contre 800 000 en 2000. Or, le vivier de main d'œuvre dans l'aide à la personne tendra à se raréfier. Le rapport du CERC (Conseil pour l'emploi, les revenus et la cohésion sociale) sur les services à la personne de février 2008 précisait que les besoins en main d'œuvre dans ce secteur seront à l'avenir considérables.

Garde d'enfants, nettoyage, accompagnement des personnes

âgées et dépendantes : ces métiers répondent à un réel besoin social. Pourtant, ils sont peu rémunérés et exigent des horaires très flexibles. Nombre de femmes exerçant ces métiers sont sans papiers, avec peu de perspectives de régularisation, ce secteur en demande de salariés n'étant pas classifié comme « en tension ». Longtemps éloignées des luttes sociales, les employées de ce secteur ont rejoint le mouvement des travailleurs sans papiers.

Un combat pour l'égalité

Depuis 2007, l'organisation « Femmes Égalité », membre du « Groupe des 11 »¹, soutient les revendications des travailleuses sans papiers dans l'aide à la personne. Luttant pour l'émancipation des femmes et le progrès social, Femmes Égalité ne pouvait que se retrouver dans ce combat. L'« acte 1 » du mouvement des travailleurs sans papiers est intervenu en 2008. À l'époque, note Ana Azaria, présidente de Femmes Égalité, les femmes travaillant dans l'aide à la personne étaient déjà actives dans le mouvement, ce qui a permis la régularisation de 90 d'entre-elles. Une lutte d'autant plus remarquable qu'il est difficile de s'organiser lorsque l'on travaille sur des sites dispersés, ou de manière isolée chez des particuliers. Elles ont d'abord obtenu des récépissés de demandes de titres de séjour. Elles ont dû décrocher un Cerfa, puis, lorsqu'elles ont pu apporter leurs fiches de paie aux préfectures, se sont vu délivrer des cartes de séjour temporaires d'un an.

Le mouvement actuel se heurte à davantage de difficultés. Après huit mois de grève, le ministère de l'Immigration publie le 18 juin

Manifestation de travailleurs et travailleuses sans papiers, 2008

Samedi 29 janvier 2011 place de la République à Paris, des femmes étrangères travaillant dans l'aide à la personne battent le pavé à l'appel de « Femmes Égalité » et de « Droits Devant ». Elles témoignent : Marbouha travaille depuis quatre ans pour la même famille. Elle est déclarée depuis quelques mois : « *je travaille en CDI à temps plein, pour une société de nettoyage.* » Elle a un récépissé de titre de séjour d'une durée de trois mois et espère obtenir son titre de séjour. Sa vie est en France : « *mes frères et sœurs, mon fils : tous vivent ici de manière régulière.* »

« *On vit avec la peur* », lance Marbouha. Ces femmes réclament simplement une vie normale. Elles ne veulent plus avoir peur de la police en accompagnant leurs enfants à l'école. Elles voudraient pouvoir porter plainte, si par malheur elles se faisaient agresser. Pouvoir voyager, avoir droit à la sécurité sociale et à la retraite.

« J'ai quitté l'école à 11 ans et à partir de là j'ai commencé à gagner mes premiers sous en ramassant les pots de résine accrochés aux sapins. C'était à côté d'Aldeira de St Istevaô, dans la région de Viséo, au Portugal. C'était comme ça : la résine chez un patron, et le soir la ferme des parents. On gagnait vingt escudos par mois, c'était très peu en 1961. J'ai fait ça jusqu'à l'âge de 17 ans, je ramassais la résine chez deux patrons différents. On était contentes, on travaillait entre copines du matin au soir pendant la saison. Après j'allais aider à la ferme: charger la charrette, chercher du foin, du bois... Je suis venue en France à 18 ans, clandestinement ; à pied pour passer en Espagne, et en train pour passer en France jusqu'à Reims. Il fallait que j'aide mes parents à rembourser l'emprunt pour la maison. C'est moi qui ai pris la décision, ma mère ne voulait pas trop que je parte. Je suis passée avec mon frère, nous avons payé six mille escudos au passeur. J'ai d'abord travaillé comme bonne à tout faire dans une riche famille de Champagne. La patronne était raciste; j'ai souffert pendant trois années, payée quatre cents francs, en 1970. J'ai eu des papiers en 1971, alors j'ai pu travailler légalement, toujours comme femme de ménage ; dans l'usine de pâte Panzani pendant 10 ans, à la cour de cassation, chez Rhône Poulenc... Maintenant je fais le ménage à la Maison de la Solidarité et chez des particuliers.

Encore deux ans avant la retraite. »

Maria Daunis



©Olivier Pasquiers / Le Bar Floréal

Première paye, un projet de la Maison de la Solidarité à Gennevilliers

La solidarité change les regards

Au printemps 2008 puis de nouveau à partir de l'automne 2009, des milliers de travailleurs et de travailleuses sans papiers se sont mobilisés pour demander des critères justes et clairement définis de régularisation par le travail.

Cette grève sans précédent est soutenue par onze organisations, syndicats et associations (La CGT, la CFDT, l'Union syndicale Solidaires, la FSU, l'UNSA, la Ligue des Droits de l'Homme, La Ci-

made, le Réseau Éducation Sans Frontières, Femmes Égalité, Autrement et Droits Devant). Si les pouvoirs publics rechignent à respecter leurs propres engagements – beaucoup de travailleurs et travailleuses sans papiers reçoivent aujourd'hui comme réponse à leur demande de régularisation des décisions négatives accompagnées de mesures de reconduite à la frontière - cette mobilisation d'une ampleur exceptionnelle a

sans aucun doute changé le regard de l'opinion publique sur les travailleurs et travailleuses sans papiers. L'image du sans papiers, qui abuse des aides sociales, s'est effritée pour laisser place à celle de salariés qui cotisent et paient des impôts sans pour autant avoir les mêmes droits que les travailleurs français.

A. M

... 2010 un texte intitulé « Addendum » qui définit les conditions de régularisation des travailleurs sans papiers. Le gouvernement s'engage à délivrer des « instructions spécifiques » aux préfetures pour permettre la régularisation des femmes travaillant dans l'aide à la personne. 247

dossiers ont été déposés. Seuls 21 récépissés de titres de séjour ont été délivrés. Des pièces, qui n'avaient jamais figuré dans les textes, ont été exigées. Plusieurs femmes ont même reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) alors que leur dossier correspondait aux conditions re-

quisies. La lutte n'est donc pas terminée mais au fil des manifestations publiques et des prises de paroles, c'est un peu de la peur qui s'en est allée.

Juliette Sénecat

1) Onze organisations (dont La Cimade) et syndicats qui accompagnent les tra-





« Je ne veux lâcher aucun travailleur »

Même s'il n'y a plus de piquet de grève, Konate Kandioutra continue de défendre les dossiers de régularisation. Car pour la plupart, ils n'ont pas abouti.



© Gianni Giuliani

Konate
Kandioutra

Konate Kandioutra est devenu l'un des porte-paroles du mouvement des travailleurs sans papiers. « Une vocation née au Mali » quand il était secrétaire général du comité syndical de la société d'exploitation des mines d'or. Un pays qu'il a quitté en 2004 pour venir en région parisienne. Alors que le statut de réfugié vient de lui être refusé, Konate commence à travailler en intérim dès 2005, comme manœuvre puis maçon. « Mais, confie-t-il, en effectuant un contrôle auprès de la préfecture, l'agence d'intérim a découvert, deux ans après, que ma situation n'était pas régulière. » Konate avait présenté de faux papiers. En 2007, il enchaîne des boulots au noir, avant de décrocher un CDD. « ..., nous ne sommes pas au même prix que les autres employés... Pour un maçon, il peut y avoir 400 euros de différence de salaire. Du fait de notre situation, on accepte. » D'autant que le CDD débouche sur un CDI. La crise arrive, il est licencié. Bien qu'il ait cotisé, Konate ne s'inscrit ni au chômage ni à l'assurance maladie. « Ils m'auraient demandé mes papiers d'identité », explique-t-il.

Plus de 3 000 dossiers

En octobre 2009, il occupe avec 300 travailleurs sans papiers la Fédération nationale des Travaux publics. Ils sont évacués au bout de 18 jours. Avec onze syndicats et associations (dont La Cimade), les grévistes adressent une lettre au Premier ministre. « On a demandé un critère clair pour la régularisation de tous les travailleurs. Car tous, on a des fiches de paie, on cotise à la caisse retraite, et certains paient des impôts. » Devenu délégué de piquet de grève, Konate occupe le FAF.SAB (Fonds d'assurance formation des salariés de l'artisanat du BTP) en décembre 2009. « Des conseillers régionaux, des députés, des sénateurs sont venus nous soutenir. Même des célébrités comme Thuram », se souvient-il. En avril, les occupants sont évacués.

Il faut que les textes soient appliqués à la lettre

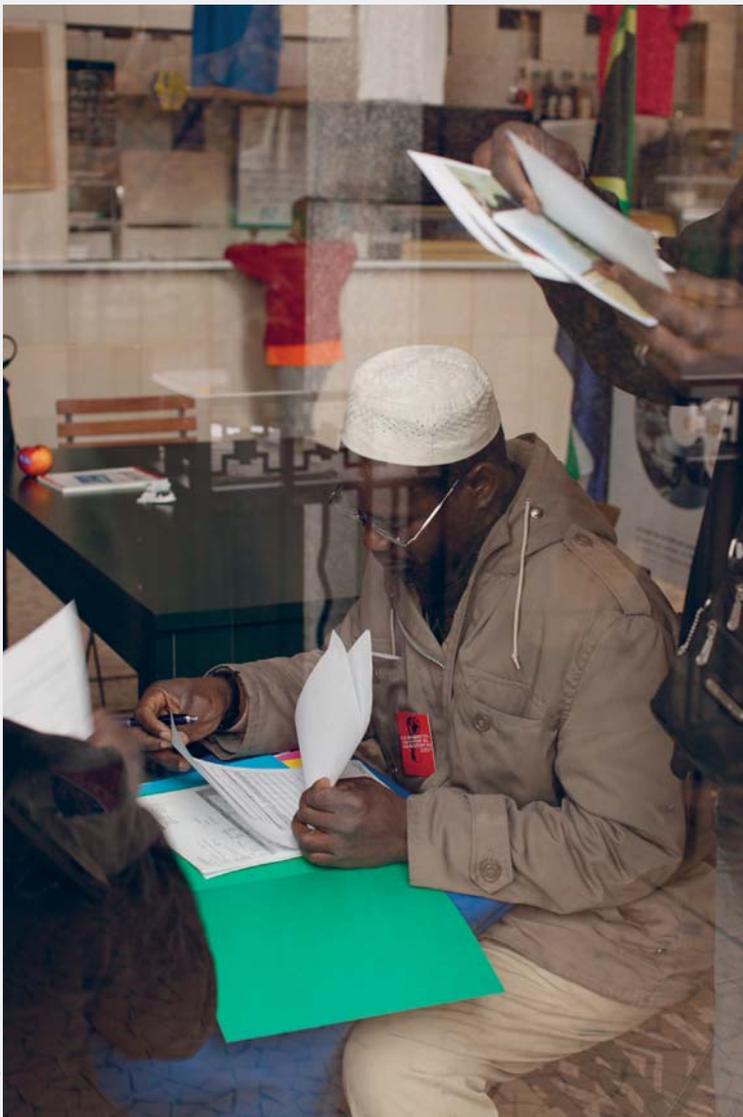
Viennent les manifestations de l'été et l'occupation de la Cité nationale de l'Immigration, en octobre. Konate montre un document remis alors par le ministère de l'Immigration : une procédure d'admission exceptionnelle au séjour par le travail issue de l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007. La mesure concerne des hommes et des femmes, qui ont travaillé dans le bâtiment, la confection, la restauration, le nettoyage, les services d'aide à la personne... « Plus de 3 000 dossiers ont été déposés par les organisations syndicales. Mais la préfecture ne veut pas appliquer les décisions, s'insurge Konate. La grande majorité des régularisations n'a pas été accordée. Et, plus inquiétant, on commence à recevoir des rejets. Des salariés sans-papiers sont obligés de quitter le territoire, sans avoir eu la possibilité de compléter leur dossier. » « On pensait que ça irait vite, ce n'est pas le cas, soupire-t-il. Les rencontres avec la préfecture ne sont pas faciles. » Le premier dossier a été déposé en juillet 2010. Konate a déposé le sien en août. Il attend. « Je veux contribuer à l'économie de l'État français de manière régulière, revendique-t-il. Et je ne veux lâcher aucun travailleur. Il faut que les textes soient appliqués à la lettre. » Alors qu'il n'y a plus de piquet de grève, ils se réunissent toutes les semaines avec les signataires de la lettre de 2009. « Nous continuons aussi d'aller à la préfecture avec la section CGT de chaque département. » Ce qui n'empêche pas cet homme déterminé de se sentir isolé et de vivre dans la précarité. ■

Maya Blanc

Travailleurs sans papiers : de la stratégie du camouflage à celle de la grève ?

Depuis les années 1990, les travailleurs sans-papiers ont régulièrement « fait l'actualité ». Ils ont tenté, et tentent encore, de faire reconnaître leur place dans la société française. Qu'en est-il alors aujourd'hui ? Nous avons posé la question à trois spécialistes engagés : Swanie Potot¹, chargée de recherche au CNRS dans l'Unité de Recherche « Migrations et Société », Nicolas Jounin², maître de conférences à Paris VIII et Mylène Stambouli, présidente de l'association des Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers (ADDE).

Cité nationale de l'histoire de l'immigration, octobre 2010



© Vandy Rattana

Quelles sont les différences principales, en termes de statut, entre un travailleur sans papiers et un autre travailleur ?

Swanie Potot : Il convient tout d'abord de s'entendre sur l'expression « travailleur sans papiers ». De quels papiers s'agit-il ? S'il s'agit de la non déclaration d'embauche d'un salarié auprès de l'URSSAF, alors celui-ci aura les mêmes droits que ses collègues, mais ne bénéficiera pas des mêmes prestations sociales (sécurité sociale, cotisation chômage, cotisation retraite). Seul son employeur est condamnable pour embauche non déclarée. C'est le cas des travailleurs au noir, nationaux ou étrangers. Si l'on restreint la catégorie précédente aux seuls étrangers, qui n'ont pas d'autorisation de travail ou à ceux qui n'ont pas de titre de séjour et donc a fortiori pas le droit de travailler, la situation est plus complexe. L'employeur est toujours le seul condamnable pour l'embauche illicite et le droit du travail est supposé s'appliquer dans tous les cas, mais la relation employeur-salarié est alors marquée par une profonde inégalité. Le travailleur ...





Occupation du restaurant
Chez Papa, 2008

••• étant susceptible d'être renvoyé à la frontière à tout moment, il se montrera très complaisant face à son employeur pour éviter une dénonciation, qui mettrait un terme à son projet migratoire. A cela s'ajoute le fait que le marché du travail des sans-papiers est très restreint, l'emploi y est rare et la concurrence est rude entre ces salariés précaires. Enfin, ces étrangers sont en général très mal informés de la législation française et se considèrent comme non protégés par le droit national, puisque en situation illégale. Ils ne se tournent quasiment jamais vers les prud'hommes et acceptent des conditions de salaire, d'amplitude horaire, de sécurité, etc. hors normes. Ils sont donc, de facto si ce n'est de jure dans une situation de non droit. Nicolas Jounin : Si le contrat de travail d'un sans-papiers est « illégal », il n'est pas pour autant « nul » : il constitue bien une preuve de la relation de travail. Ainsi, les articles L8252-1 à L8252-3 du code du travail disposent qu'un travailleur étranger sans autorisation bénéficie des mêmes droits que n'importe quel autre travailleur. Il ou elle a notamment le droit au repos hebdomadaire, aux congés payés, ainsi qu'aux indemnités de licenciement. Il a accès aux

prud'hommes. Le droit de grève est reconnu comme un droit fondamental. Il s'applique donc pleinement aux travailleurs sans papiers. Ce droit a été contesté notamment dans le cas des intérimaires, qui n'étaient pas en mission lorsqu'ils se sont mis en grève. Mais en 2010, la Cour d'appel de Paris a pour la première fois reconnu que ces travailleurs étaient « des travailleurs intérimaires habituels ».

Selon le code du travail, un travailleur étranger sans autorisation de travail bénéficie des mêmes droits que n'importe quel autre travailleur

Comment sont traités les travailleurs sans papiers aujourd'hui ?

Mylène Stambouli :

Depuis l'adoption de « l'article 40 » (loi de 2007 prévoyant la régularisation exceptionnelle par le travail), il y a quelque chose de la part du gouvernement comme un détournement. Désormais, face à de nombreuses familles, on donne une carte de séjour

« travailleur » au lieu d'une carte de séjour « vie privée familiale », qui est pourtant plus protectrice puisque son renouvellement est de plein droit. Le statut de travailleur est plus précaire, puisque si on perd son travail, on perd aussi son titre de séjour. De plus, parfois seul le père de famille obtient un titre de séjour travailleur, ce qui place la mère dans une situation fragile. Et cette carte de séjour travailleur est plus que difficile à obtenir ! Si vous n'avez pas un employeur qui vous soutient, très participatif, vous aurez beaucoup de mal. Dans le même temps, il est devenu très difficile d'obtenir une régularisation pour vie privée, familiale. D'ailleurs les tribunaux nous le disent, les 10 ans de présence ne sont plus une possibilité de régularisation. C'est sans doute une façon pour le gouvernement de faire remonter artificiellement les chiffres de la régularisation par le travail, par rapport à ceux de la régularisation pour raisons familiales.

Y a-t-il une spécificité française dans le traitement de la question des travailleurs sans papiers ?

SP : L'Espagne a introduit en 2000 une particularité juridique, qui met en lumière une façon de procéder que l'on retrouve un peu partout en Europe de manière plus ou moins informelle. Elle distingue en réalité deux catégories de travailleurs sans papiers : ceux qui sont enregistrés sur les registres municipaux et auxquels on assure un minimum de droits (à la santé, à la scolarisation des enfants...) et ceux dont on ne reconnaît pas l'existence et qui sont beaucoup plus susceptibles d'être expulsés. Les premiers sont donc dans une situation intermédiaire, ils sont tolérés, mais cela ne les protège pas d'une éventuelle expulsion. Dans la plupart des pays européens, l'État aménage ainsi des espaces de tolérance là où le travail de ces étrangers est utile

© Carl Hocquart

à l'économie, tout en maintenant cette population sous son joug, dans une peur quotidienne, qui contribue à en faire des non-citoyens dociles et corvéables à merci.

Depuis l'émergence médiatique de la question des travailleurs sans-papiers, dans les années 1990, leur image a-t-elle évolué ?

NJ : En 1996, les sans-papiers occupent des églises et non des entreprises. Les modes d'action des mouvements de sans-papiers jouent alors de leur appartenance à la communauté humaine plutôt qu'au monde du travail, même s'il y est fait référence dans les discours. Si à partir de 2004 le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) met en avant l'insertion déjà réalisée des immigrés sans papiers dans le tissu social, il se concentre sur les sans-papiers parents d'enfants scolarisés. On peut alors se demander pourquoi, durant tout ce temps, les sans-papiers ne sont pas apparus pour ce qu'ils sont aussi : des travailleurs, construisant des immeubles, nettoyant des bureaux, surveillant des supermarchés, cuisinant dans des restaurants, gardant des enfants, etc. ?

Rester caché sous une fausse identité ou se rendre visible à travers la grève ?

C'est parce que travailler quand on est sans papiers oblige à des stratégies de camouflage. On dit souvent que les sans-papiers sont « invisibles ». En réalité, ils ne sont pas tant invisibles que camouflés, habitant, circulant et travaillant parmi les autres habitants du pays grâce à une identité d'emprunt ou des faux papiers. Le resserrement de l'état administratif réduit aujourd'hui ces possibilités de camouflage. Il force les sans-papiers à choisir : se cacher sous une fausse identité ou dans travailler au noir, risquer de perdre son invisibilité contre son gré à travers les interpellations, rétentions et expulsions, ou se rendre visible volontairement à travers la grève, forme de lutte qui offre une certaine protection juridique. C'est cette dernière option qu'ont choisie les grévistes sans papiers depuis 2006, épaulés par des organisations syndicales.

MS : Depuis les débuts des mouvements des travailleurs et travailleuses, le regard sur ces immigrés a beaucoup évolué. Il faut dire que le soutien des syndicats a été essentiel. Le fait que la CGT, mais aussi la CFDT, engage son soutien, que les syndicats soient présents dans les médias, a été pour les salariés sans papiers un signe très important. Cela ne s'est pas fait sans difficulté. D'autres mouvements auparavant existaient, mais avec le soutien des syndicats, les travailleurs sont apparus comme des gens organisés, qui savent mener une action syndicale. Il leur a fallu beaucoup de courage et j'ai vraiment beaucoup d'admiration pour ce qu'ils ont fait. Cela a changé et le regard des autres salariés et l'opinion publique. Elle a réalisé que ces immigrés travaillent dans les emplois les plus durs, qu'ils occupent dans l'économie française une place importante à tel point que même le patronat l'a reconnu !

Ne risque-t-on pas d'entrer alors dans la logique de ne voir l'immigré que comme une force de travail utile ?

Autre exemple emblématique, les travailleurs et travailleuses sans papiers sont très souvent employés en intérim, pendant plusieurs années, pour des missions dangereuses, dans des conditions de travail très dures (...) Oui, le regard que l'on portait sur ces travailleurs a changé. Le paradoxe de ce mouvement, c'est qu'en revendiquant fièrement leur qualité de travailleurs, salariés, cotisant à tous les organismes sociaux, sans jamais pouvoir en profiter, ces travailleurs peuvent obtenir leur régularisation, mais leurs droits à une vie de famille etc. sont laissés de côté. C'est une question sensible. Ne rentre-t-on pas dans la logique de ne voir l'immigré que comme une force de travail utile ? Pourtant ce qu'il faut dire c'est que, face à ce gouvernement très dur, les régularisations par le travail sont des régularisations arrachées, qui sortent les gens d'une précarité extrême et on s'en réjouit ! Sinon, que leur propose-t-on ?

Propos recueillis par Laurent Tessier et Agathe Marin

Nicolas Jounin a répondu à nos questions avec Pierre Barron, Anne Bory, Sébastien Chauvin et Lucie Tourette. Ce collectif de chercheurs publiera début avril *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite.*

+ EN SAVOIR PLUS



Alain Morice, Swanie Potot (dir.), De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat, *Karthala, 2010, 336 p., 28€*



Nicolas Jounin, Chantier interdit au public, enquête parmi les travailleurs du bâtiment. *La Découverte, 274 p. (Ed. poche 2009).*



Pierre Barron, Anne Bory, Sébastien Chauvin et Lucie Tourette. On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite, *avril 2011, La Découverte*

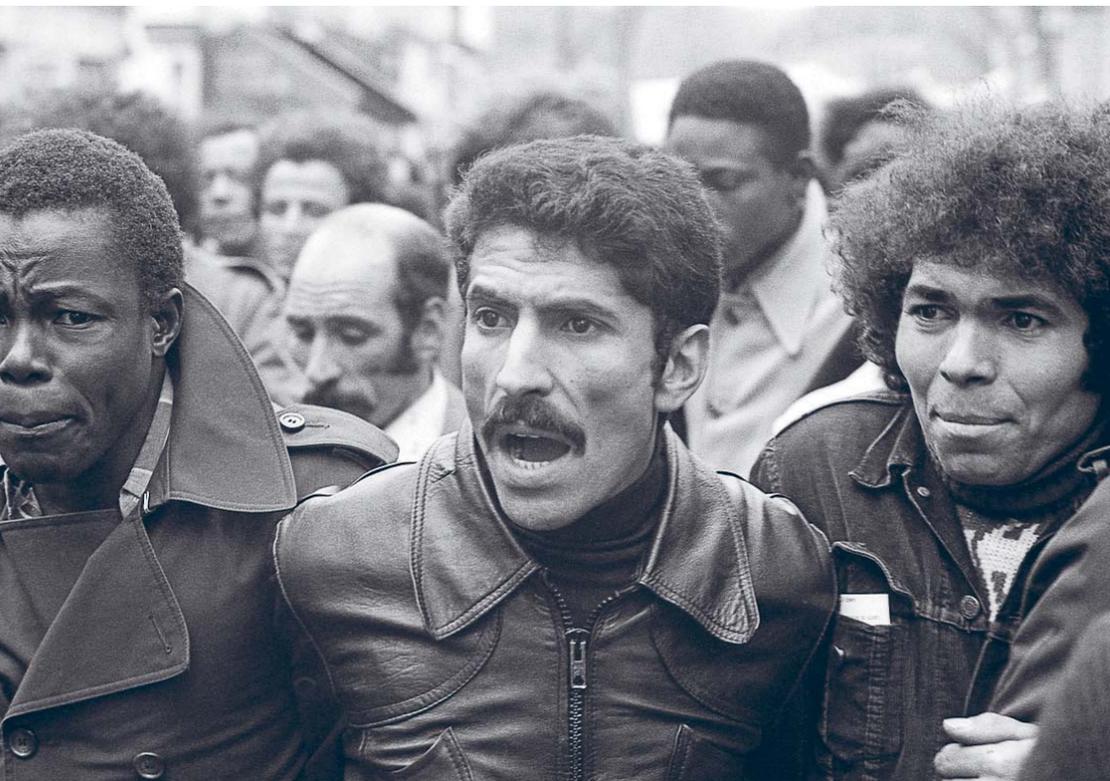
À VOIR



le court-métrage du collectif des cinéastes pour les travailleurs sans papiers « On vit ici, on bosse ici, on reste ici »

Plus d'informations sur le site de La Cimade www.lacimade.org

La grève des loyers dans Sonacotra, une lutte oubliée



Grève des loyers
dans les foyers
Sonacotra
1977

Lorsqu'au début de 1975 éclate la grève des loyers dans les foyers Sonacotra, la situation politique et sociale en France est très différente de celle d'aujourd'hui. Le contexte social est marqué par l'arrêt de l'immigration de travail décidé par Giscard en 1974 en réponse à la crise économique qui vient de démarrer. A la suite du « choc pétrolier » de 1973, l'économie française entre dans une phase de ralentissement, dont la principale conséquence est le chômage de masse (environ 700 000 chômeurs en 1975, 1 million dès 1977) et une très forte inflation compensée par une hausse continue des salaires. Mais le mouvement social est encore dans une dynamique revendicatrice.

La gauche est traversée de courants révolutionnaires (maoïstes, trotskistes) malgré le programme commun signé entre le PCF et le PS. La droite est divisée entre les

partisans du moderne Giscard et les partisans du gaulliste Chirac. Les années 1970 en France ont un parfum révolutionnaire très prononcé que le cinéaste Chris Marker a bien résumé dans son film « le fond de l'air est rouge » (1977).

Une lutte sans précédent qui va durer près de 5 ans

La Société nationale de construction de logements pour les travailleurs existe depuis 1956. C'est une société d'économie mixte, dont le premier objet est de construire et de gérer des logements pour les travailleurs algériens, puis à partir de 1963 pour les travailleurs étrangers ou français. Ses méthodes consistent à construire des foyers sur des terrains bon marché et donc loin des centres villes et surtout des moyens de transport collectifs). Ces foyers sont mal construits et de mauvaise qualité. Les résidents sont soumis

Sur l'air d'« À la claire fontaine »)

À la Sonacotra

Y avait des prisonniers

Ils se sont révoltés

Et se mettent à hurler

Il y a longtemps que je gueule

Jamais je ne cesserai

à un règlement intérieur digne des internats : interdiction de recevoir qui que ce soit (et surtout pas une femme) dans sa chambre, fermeture des portes la nuit. Les gérants sont souvent d'anciens militaires ayant participé à la guerre d'Algérie. Les habitants (pour la plupart immigrés) ne sont donc pas considérés comme des adultes libres de faire ce qu'ils veulent.

Un règlement intérieur digne des internats

Le 31 janvier 1975, les résidents du foyer Romain-Rolland de Saint-Denis se mettent en grève des loyers pour dénoncer une augmentation de 6,58% du loyer prévue pour le mois de février. La réponse de la Sonacotra est dure : saisie-arrêt sur les salaires, intimidation et expulsion des résidents. Mais ceux-ci contre-attaquent sur deux fronts. D'une part, en informant de leur lutte les 21 foyers de Seine-Saint-Denis et les 14 foyers du Val-de-Marne et d'autre part sur le plan juridique. Ils assignent en référé la Sonacotra et demandent une double expertise : technique et comptable.

Les résidents posent la question du respect des normes de construction des foyers, en particulier l'isolation entre deux chambres et le respect des normes sanitaires. Ils veulent savoir, si oui ou non, les augmentations de loyer sont légitimes.

© Armand Bouriant

les foyers



LA CHRONIQUE

Stéphane Lavignotte

PASTEUR DE LA MISSION
POPULAIRE ÉVANGÉLIQUE
« LA MAISON VERTE » (PARIS 18^È)

27

LE SYNDROME D'ABEL ET CAÏN

En septembre de la même année, la Sonacotra procède à une nouvelle augmentation de loyer. La grève s'étend. Le mouvement adopte une plate-forme revendicative le 21 septembre 1975. Cette plate-forme commune restera à la base de ce mouvement, qui va durer près de 5 ans.

Le mouvement doit faire face à des difficultés importantes. La première et la plus importante est l'éloignement des foyers les uns des autres. Viennent ensuite les problèmes linguistiques (environ trente nationalités différentes sont concernées), le manque de temps. Tous les grévistes sont des travailleurs. La grève des loyers n'est pas une grève sur le lieu de travail. En face, la Sonacotra est une société puissante, qui peut faire appel (et ne s'en prive pas) à la police, à la justice, aux préfetures voire à des nervis. Ses moyens financiers sont sans commune mesure avec ceux des grévistes, de plus la Sonacotra a le soutien du gouvernement lequel est actionnaire en partie de cette société.

L'organisation du mouvement repose sur l'autonomie et la représentation. Dans chaque foyer, les grévistes sont représentés et animés par un comité. Ces comités sont relayés par un comité de coordination composé de délégués élus dans chaque foyer, qui se réunit tous les 8 jours.



© Armand Borliant

Grève des loyers dans les foyers Sonacotra 1977

Et maintenant, un débat sur l'Islam... Pourquoi certains politiciens sortent-ils en permanence de leur chapeau des initiatives pour dire : « les étrangers ne sont pas comme nous ? » On pourrait se dire naïvement que des serviteurs de la cohésion nationale devraient insister sur le « pareil », souligner que l'« autre » n'est pas si « autre » ou montrer ce que l'altérité apporte à la collectivité. Mais non, ils insistent sur une altérité négative. Chirac nous parlait du bruit et de l'odeur, Hortefeux de l'alcool et du cochon, Copé des prières dans les rues. Cette insistance est d'autant plus paradoxale que dans le même temps, les étrangers sont de plus en plus « pareils », et de plus en plus perçus comme tels, comme le montre l'augmentation du nombre de mariages « mixtes ». De même, ce qui me frappe dans les réactions face aux récits ou aux souvenirs des mauvais traitements qui sont faits aux migrants, c'est l'universalité de l'injustice. Il importe peu que celui qui la subit soit de tel ou tel pays : ce qui me révolte, c'est qu'on puisse faire cela à un humain, catégorie par excellence du « nous ».

Mais alors pourquoi insister sur la dimension « autre » alors qu'il serait si facile d'insister sur le « pareil » ? Parce que le pareil est également inquiétant. Il est frappant de voir que l'antisémitisme en Europe a connu son apogée au moment où les communautés juives étaient le plus fondues dans la masse de la population. Quelle explication ? Le démographe Patrick Simon tente d'expliquer pourquoi la discrimination augmente dans le recrutement professionnel : il y en a de plus en plus parce qu'il y a de plus en plus de secteurs professionnels où rentrent des personnes issues de l'immigration, et donc d'occasions de discriminer. Selon le démographe, chaque secteur professionnel fonctionne comme un club privé dont l'entrée est défendue par ceux qui y sont déjà. Y laisser entrer des nouveaux, c'est faire entrer des concurrents, y accroître la compétition. Paradoxalement, plus il y a d'intégration (plus ils sont pareils), plus il y a de discrimination parce qu'il faut créer de la différence pour les bloquer.

Au fond, c'est la peur enfantine que nous avons tous : le machin dans le ventre de ma mère va-t-il me piquer l'amour de mes parents ? Cette peur indicible et ancestrale, syndrome de Caïn et Abel, toujours là, même devenu adulte, est accentuée en période de crise. C'est humainement compréhensible que chacun tente de mettre de fausses explications sur cet indicible : l'altérité de l'autre, pas les mêmes mœurs, la même religion... Il est moins compréhensible que des responsables politiques accentuent cette angoisse en reprenant ces mauvaises explications. Pour des raisons électorales ? Parce qu'ils croient calmer les inquiétudes en les répétant ? C'est tout le contraire de ce qu'on conseille à des parents : prendre en compte une inquiétude ce n'est pas la nourrir... Il est vrai qu'il est plus facile d'inquiéter que de rassurer, quand on a saccagé services publics, droits sociaux et tout ce qui offrait de la sécurité sociale... ■



© Armand Borlant

Grève des loyers dans les foyers Sonacotra 1977

••• Être considérés comme des locataires et non des « résidents »

Les grévistes réclament une division par deux des loyers. Ils veulent être considérés en tant que locataires et non « résidents ». Ils souhaitent le changement de tous les gérants. Enfin ils veulent négocier directement avec la Sonacotra. Ces revendications précises sont élargies au nom de la lutte pour l'égalité des travailleurs immigrés et des travailleurs français. Pour les grévistes, la victoire ne passera que par une extension des libertés démocratiques. Ainsi le comité annonce « *nous voulons tous les droits politiques pour les travailleurs immigrés : le droit de vote pour les immigrés, l'interdiction des expulsions, la suppression des cartes de séjour et de travail et le remplacement par une simple carte d'identité, le droit de former des organisations politiques* ».

Le 24 mars 1976, un premier grand meeting à la Mutualité rassemble 4000 personnes. En réponse, la Sonacotra obtient du gouvernement l'expulsion du territoire de seize délégués. C'est une erreur. Non seulement les avocats du mouvement obtiennent l'annulation de l'expulsion et le retour des expulsés, mais le mouvement s'élargit considérablement. 20 000 personnes viennent fêter à Orly le retour des militants ! C'est l'époque des grandes manifestations. Jusqu'à 30 000 personnes défilent pour obtenir gain de cause.

Dès le début du mouvement, le comité de coordination revendique une totale autonomie, arguant que leur lutte concerne un espace privé qui n'a pas à être relayée par les représentants des travailleurs (syndicats et PC). En revanche, les soutiens techniques, avocats, architectes, comptables, ont tou-

jours été les bienvenus et un comité technique est constitué aux côtés du comité de coordination. À ce titre La Cimade a participé très activement au mouvement.

Nous voulons tous les droits politiques pour les travailleurs immigrés !

À ce titre, La Cimade a participé très activement au mouvement en s'associant au comité technique. Lors des expulsions des leaders du mouvement (en 1976) La Cimade cache les militants qui n'ont pas été arrêtés. Elle relaie le mouvement auprès de la presse. Cependant, les leaders du mouvement revendiquent de plus en plus une autonomie complète et ne veulent plus que le comité technique intervienne. À partir de 1977, bien que toujours présente aux côtés des grévistes, l'implication de La Cimade sera moindre.

Pendant ce temps, la grève, toujours très suivie, s'enlise dans une lutte juridique pied à pied pour contrer les attaques de la Sonacotra (spécialement les saisie-arrests sur les salaires, toujours annulées). En 1979, la Sonacotra obtient l'expulsion des foyers de 3 000 résidents. 200 d'entre eux campent de juin à octobre devant leur foyer de Garges-les-Gonnesses. En octobre, la police détruit les campements de Garges et de Nanterre. Le mouvement prend fin. Outre l'abandon des saisies-arrests sur salaires, le mouvement a obtenu la liberté d'aller et de venir, de s'associer et de se réunir dans les foyers. ■

Ivan Rubinstein

Retrouver le témoignage de Patrick Mony, alors militant de La Cimade et très impliqué dans le mouvement, sur www.70ans.lacimade.org

Venue de Manille, condamnée pour refuser d'embarquer vers Singapour

Bobigny, Tribunal de Grande Instance, 16^{ème} chambre correctionnelle. Fin d'après-midi au mois d'octobre. Fait plutôt rare : une femme est dans le box des accusés. Extrêmement tendue, elle lance des regards furtifs à gauche, à droite. « Madame xxx, vous êtes née le 11 février 1977, vous êtes de nationalité philippine. On vous reproche d'avoir à l'aéroport de Roissy, alors que vous faisiez l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, refusé d'embarquer à sept reprises(...). Vous comparez dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate. Acceptez-vous d'être jugée aujourd'hui, ou souhaitez-vous bénéficier d'un délai supplémentaire pour préparer votre défense ? » demande le juge-rapporteur à la jeune femme. L'interprète, se tient debout devant la vitre du box et traduit rapidement les propos du juge. « Oui » fait l'interprète en retour. Les faits : dix jours auparavant, elle s'était présentée à la douane avec un permis litigieux. A l'aéroport on lui refuse l'entrée sur le territoire. Quatre jours plus tard, sa demande d'asile est rejetée. Depuis lors, elle a été présentée tous les jours à l'embarquement. Sept refus ont été comptabilisés. « Reconnaissez-vous les faits qui vous sont reprochés ? », demande le juge. L'avocate, commise d'office, parvient à glisser que la prévenue était chaque fois dirigée vers Singapour. Elle vient de Manille, et ne connaît personne à Singapour. De cette jeune femme, on apprend aussi qu'elle a une fille et un mari à Manille. Elle a tenté de rejoindre l'Europe après le typhon de septembre qui a ravagé sa maison. Aujourd'hui, elle voudrait se rendre à Milan où elle a de la famille. C'est l'enquête de personnalité qui révèle qu'elle a une amie en France qui est prête à l'accueillir. La parole est donnée au procureur. Son réquisitoire est extrêmement court, peut-être



une minute. Il faut stopper l'immigration économique. Il demande trois ans d'interdiction du territoire français (ITF).

Au tour de l'avocate. Elle tente de capter l'attention du tribunal, pointe du doigt les agissements de la police aux frontières, la PAF, qui a délibérément précipité cette procédure. « Ma cliente comparait aujourd'hui devant vous, alors qu'elle aurait dû être présentée devant le tribunal administratif demain ». La présidente du tribunal sursaute, vérifie et son agacement semble confirmer.

L'avocate tente à tout prix d'éviter l'ITF. Elle souligne que la prévenue aurait pu faire un recours pour le rejet de la demande d'asile, qu'elle aurait pu être assignée à résidence chez son amie. Mais à présent sa cliente est d'accord pour retourner à Manille. Le tribunal se retire après 25 minutes de débat.

Quelques dizaines de minutes d'attente, et la condamnation tombe : un an d'interdiction du territoire. —

Mireille Besnard

ABDOULAYE TRAORÉ

Sidebemonebo

Au cœur du succès de la musique de Debademba, une aventure humaine et artistique : portrait du guitariste et compositeur Abdoulaye Traoré.



Abdoulaye Traoré

© Marion Stalens

Ne cherchez pas à savoir d'où vient Abdoulaye ! Ou plutôt, essayez, pour voir... il va vous dire qu'il est du Burkina Faso, qu'il a la nationalité malienne et que son pays d'adoption, c'est la Côte d'Ivoire. Il va vous dire qu'il est Traoré, que les Traoré sont du Mali, mais que lui est né au Burkina, et qu'il parle djoula, bambara, mandingue, dafin... Oubliez tout ça. La route, pour Abdoulaye, l'aventure, comme il dit, a commencé depuis trop longtemps.

Abdoulaye est né avec une maladie grave : la musique. On l'imagine avec sa guitare, marchant tête baissée, tête dure. « *Dans la vie, soit tu deviens fou, soit tu deviens fort, il dit. Moi, avec la musique, je n'avais pas le choix.* »

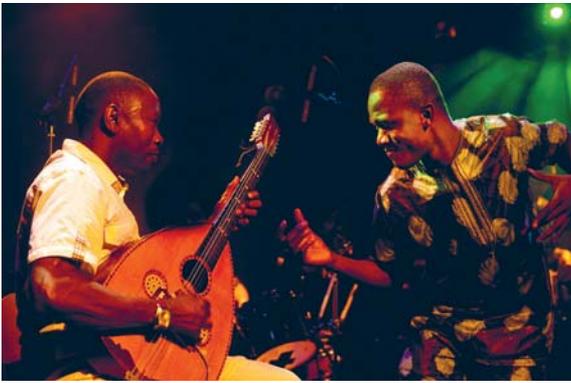
Alors, il commence à raconter des anecdotes qui s'enfilent les unes aux autres, comme des histoires pas drôles. Il raconte tout sourire, un peu fier de lui, grand guerrier de la musique, toutes pommettes saillantes. Et pourtant, il y en a du sordide dans son histoire. Enfant, se battre pour sa famille, travailler dans les champs. Se retrouver sur les routes avec sa sœur et une guitare quand sa mère décède. Et très vite, un jour, la rencontre avec Victor Demé. « *Le petit, là, quand il joue, on perd la tête.* » La porte de l'Europe s'ouvre. Des concerts, des dates, un visa et, un jour, il reste. « *Quand j'ai décidé quelque chose, je*

dois aller jusqu'au bout. J'ai décidé : quand je reviendrai en Afrique, je reviendrai au moins avec un album. Pour dire : c'est moi qui ai fait ça. ».

L'Europe, sans papiers, c'est toujours une voie sans retour. Dix ans, presque, qu'il n'a pas remis les pieds là-bas. Dix ans sans voir sa famille, ils doivent être tous grands déjà. Mais en Europe, en France, Abdoulaye continue d'avancer, sa maladie chevillée au corps, sa guitare toujours un peu plus forte, précise, douloureusement juste.

« Ne pas arrêter la route pour une banale histoire de papiers »

On ne sait pas tout de ces presque dix ans. On l'imagine jouant sans cesse, vivant dans des squats et des foyers, refusant d'arrêter la route pour une banale histoire de papier. Il évoque des gardes à vue ici ou là, en Allemagne, en Espagne. La comédie pour s'en échapper, les mille et une petites stratégies « *moi pas bien comprendre français* », « *moi pas savoir ta langue* ». Les contrôles dans les trains pendant lesquels ce sont toujours ceux qui l'accompagnent qui ont des sueurs froides. Parce que, Abdoulaye, lui, il n'a jamais peur. Avec la musique, pas le temps. Et puis il y a l'épisode le plus sombre. Une histoire



© Marion Stalens

Abdoulaye Traoré
et Mohamed Diaby

idiotie d'arrestation pendant une tournée en Hollande. Une prison sur un bateau amarré au port de Rotterdam. Sept mois à entendre pleurer les prisonniers la nuit. En Hollande, on mélange les prisonniers de droit commun et les retenus administratifs.

À ce moment-là de l'histoire, il faut s'arrêter, et poser le CD tout juste produit sur le lecteur : il y a là de l'or, sur dix plages, coulé jour après jour avec cette guitare et cette caboche magiques. Les notes, qui s'entremêlent, en ont profité pour cumuler mille héritages, la virtuosité du flamenco, les pleurs du violon, la mandoline, l'énergie de l'improvisation, la transe, le miel des chansons qui parlent le langage du cœur. Ah ! oui, on ne vous a pas dit. Sur sa route, du côté de Belleville, Abdoulaye a rencontré un chanteur, un grand échallas. Il s'appelle Mohamed, un mètre quatre vingt dix et une sorte de grâce christique sur scène. Une voix où tout se mélange, James Brown, l'héritage mandingue, l'idole Michael, la rocaïlle et la douceur.

Écoutez la première chanson. Elle porte un nom à coucher dehors : Sidebemonebo. Elle commence comme une plainte. Mohamed chante, on a l'impression qu'il pleure. « Sidebemonebo » ça veut dire quoi ? « *Tant qu'on est en vie, il faut garder l'espoir. Ça ira si on a de l'espoir.* » On s'étonne. Tout ça ? Oui, il y a tout ça dans ce petit mot-là.

Pendant ses mois de rétention, Abdoulaye n'a pas donné son nom. Ni son pays d'origine. Il a parlé tous les dialectes d'Afrique de l'Ouest qu'il connaît pour perturber les traducteurs. Pendant six mois, il n'a pas dormi. « *Même les garçons forts, tu sais, on les entendait pleurer la nuit, à travers la cellule.* » Abdoulaye ne se souvient plus combien de prières il a fait, là-bas. Alors il a écrit des chansons, dont celle-là, dont le nom sonne comme un sanglot, Sidebemonebo.

L'histoire d'Abdoulaye finit avec le H et le E majuscule d'une Happy End. Allez à la Fnac, au Virgin, à la Cigale, allumez France Inter, traînez vos guêtres dans les bals de l'Afrique Enchantée, la musique d'Abdoulaye est partout.

Mais même derrière les histoires heureuses, il y a une morale triste. Quand Abdoulaye commence à raconter ces mois au centre de rétention, il est intarissable. « *Je peux faire encore trois albums pour parler de ça, tu vois, c'est comme si je n'avais jamais fini. Chaque fois que j'en parle, c'est ma façon de vomir cette histoire. Quelqu'un qui t'enferme, alors que tu n'as rien fait, c'est parce que c'est ton ennemi, non ?* » La chanson d'Abdoulaye dit encore : méfie-toi de tes ennemis et tiens-les à l'écart. Abdoulaye gardera toujours avec lui cette boule ramassée de violence absurde. Certes, il y a trop de musique en Abdoulaye pour qu'il s'y arrête trop longtemps. Mais combien d'autres, encore ? Et pourquoi ?

Sidebemonebo... ■

Marie Mortier

Debademba sera en concert le 14 mai au Festival Complet' mandingue (Saint Briec) et le 15 juin au New Morning (Paris).

Toutes les dates de concert sur
 www.myspace.com/debademba

Une traversée du désert

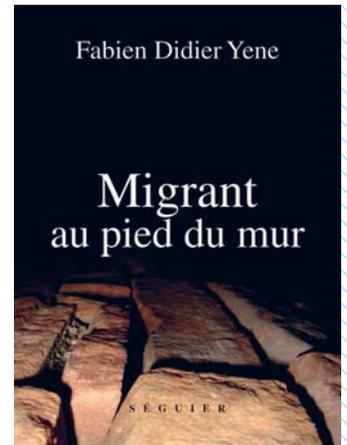
Fabien Didier Yene, *Migrant au pied du mur*, Éditions Atlantica-Séguier, 2010, 281 p., 25 €

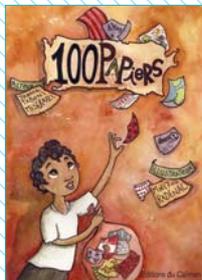
L'auteur a quitté son pays, le Cameroun, pour la promesse d'un paradis européen. Ce récit s'inspire de son expérience et de celles d'autres migrants africains. Les départs ont souvent lieu suite à des drames vécus par les

migrants dans leur pays. Mais nul n'était préparé à ce périple à travers le Tchad, le Nigeria, la Libye, l'Algérie, le Maroc. Une terrible traversée, laissant de nombreux disparus (meurtres, décès dans le désert, noyades...) et comportant maintes humiliations, trafics, rackets, rafles et tortures policières. Le parcours est plus dangereux encore pour les femmes, fréquemment victimes de viols ou contraintes de se prostituer pour pouvoir continuer leur route. « *Avant tout, n'oubliez pas : vous êtes des hommes* », rappelle un policier au groupe de Camerounais, lors de l'une des étapes d'un voyage qui n'a de cesse de les déshumaniser. Arrivé au Maroc, Fabien tente à plusieurs reprises de rejoindre les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, en franchissant les grillages ou encore à la nage, sans succès. La force de son récit est de ne pas tirer de morale ni de condamner : il donne au contraire à voir les nuances de la nature humaine.

Le lecteur garde un sentiment de désarroi et d'absurdité à la fin de ce récit. Comme l'écrit très justement Fabien : « *comment l'homme, à l'image de ces mêmes hommes, peut-il tant souffrir pour le simple fait d'essayer de traverser une frontière ?* » Aujourd'hui, Fabien Didier Yene vit au Maroc, où il s'est engagé dans différentes associations de défense des droits des migrants. ■

Juliette Sénécat





« 100 » et « sans » (papiers !)

Jeanne Taboni Misérazzi (texte), Matthieu Radenac (illustrations), 100 papiers, Éditions du Caiman Jeunesse, 32 p., 13,90 €.

À commander en librairie ou sur le site <http://editionsducaiman.e-monsite.com>

« Louno vivait dans le pays où il était né mais ses parents venaient d'ailleurs. » C'est par cette phrase - un « il était une fois » contemporain - que s'ouvre ce conte pour enfants. Louno, un petit garçon, et sa famille ne cessent de déménager. Louno ne connaît pas la raison de cette fuite incessante mais il

sent bien que ses parents sont angoissés. En les écoutant discuter un soir, alors qu'ils le croient endormi, il saisit au vol les propos de sa maman : « *sans papiers, on ne peut pas...* ». S'engage alors un quiproquo. Avec sa naïveté enfantine, Luno comprend « *100 papiers, on ne peut pas...* ». Il se met à rassembler des bouts de papiers glanés de-ci de-là, de toutes les formes et toutes les couleurs. Le petit garçon est persuadé qu'ainsi il pourra résoudre le grave problème de ses parents. Jusqu'à ce que ces derniers, amusés par

son initiative, lui expliquent la réalité : un « papier » désigne le document administratif qui leur donnera le droit de vivre avec lui, sans crainte, dans le pays où il est né. Cette histoire toute simple est signée Jeanne Taboni Misérazzi, une auteure de livres jeunesse, qui a enseigné à des enfants et des adolescents en difficulté. Une approche pédagogique et poétique, pour aborder avec les petits ce difficile sujet d'actualité.

Maya Blanc



Vivre en clandestin

Delphine Coulin, Samba pour la France, éditions du Seuil, janvier 2011, 306 p. 19 €.

Au début, on est au cœur d'un récit semblable à celui que chaque migrant, chaque demandeur d'asile, est amené à raconter dans l'espoir d'être régularisé. Ce récit bascule dans le roman, lorsque Samba, jeune Malien, tombe amoureux de « Gracieuse », la fiancée de Jonas, un émigré Congolais qu'il a rencontré au Crade (CRA) de Vincennes. Il y est retenu alors même que, remplissant enfin les conditions exigées, il espérait sa régularisation.

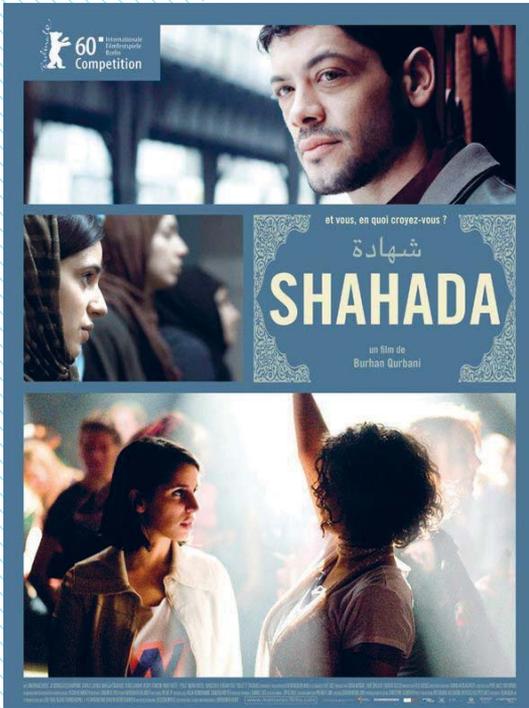
C'est également un roman car, à travers Samba pour la France, Delphine Coulin, puisant dans son expérience de bénévole à La Cimade, relate non pas une histoire, mais des histoires de migrants, qui s'entremêlent comme les fils d'un tissu qui se trame petit à petit autour du fil rouge qu'est Samba. Ces récits sont à la fois vrais et imaginés. L'auteur les a assemblés pour construire cette fiction qui, finalement, n'en est pas tellement une. Car elle traverse toute la migration, les différentes raisons d'un départ, les chemins empruntés, les dangers, la mort,

les tracasseries, le mépris, l'indignité, la débrouille. Samba, qui veut rester intègre, en arrive à la conclusion qu'il ne peut survivre qu'en utilisant les armes de ceux qui lui barrent la route ou qui l'exploitent : agents de préfecture, policiers, agence d'intérim et même migrants.

À travers des allers et retours dans le temps et dans l'espace, il vit ici en pensant à là-bas. Samba vivra en France en ayant perdu - aux yeux des autres, mais pas aux siens - son identité, troquée contre celle d'un mort.

Didier Weill

L'ISLAM EN OCCIDENT



SHAHADA
FILM ALLEMAND DE
BURHAN QURBANI,
2010, 1H28

L'intérêt du film repose sur la problématique religieuse, montrée à travers les difficultés rencontrées par trois jeunes gens pour vivre leur foi dans leur pays d'adoption.

S'inspirant de souvenirs personnels de son enfance, le réalisateur, Burhan Qurbani, décrit, à travers l'itinéraire d'Ismail, Sammi et Maryam, enfants d'immigrés, la difficile confrontation entre leur éducation religieuse et la vie quotidienne en Allemagne.

Qurbani se souvient d'avoir appris par cœur, en arabe, la profession de foi musulmane que l'on appelle la Shahada : « il n'y a de Dieu qu'Allah et Mahomet est son prophète ». Venant en contrepoint du livre de l'allemand Thilo Sarrazin, dont la théorie - « l'immigration musulmane sape les fon-

dements de la société allemande » - a fait sensation Outre-Rhin, le cinéaste expose une situation humaine complexe, loin des simplifications extrémistes et négatives basées sur la peur. Le film a le mérite de nous informer, et même de nous ouvrir les yeux sur les valeurs de l'islam, incarnées par Vedat, l'imam du quartier, père de Myriam. C'est elle la plus perdue, car elle a décidé d'avorter, elle est hantée par cet acte dont elle n'arrive pas à parler avec son père. Le débat agité qui est en elle, sa soif de rédemption et de pureté, et sa recherche d'un secours dans la religion, nous touchent. Ismail croit être à l'origine d'un meurtre dans l'exercice de ses fonctions et perd de vue ses valeurs par amour pour Leyla, qu'il va protéger de la répression anti-clandestins. Quant à Sammi, qui tente de renoncer à son amour homosexuel pour le jeune allemand Daniel, il a du mal à concilier la rigueur religieuse et ses sentiments. Il se confie à l'imam, qui lui répond avec une grande humanité.

Shahada ou la vie d'immigrés de la deuxième génération, à la recherche de leur vérité, apporte des pistes de réflexion. Est-il possible de trouver une voie moyenne entre la société occidentale et les enseignements de l'islam ?

Concluons avec le réalisateur : « J'espère que ce film va susciter la curiosité, l'envie de s'informer sur la communauté musulmane et d'envisager l'autre dans sa diversité ». Malgré quelques schématisations, le film répond bien à ce propos. ■

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



MORGEN
FILM DE MARIAN CRISAN (ROUMANIE/
HONGRIE)

Une petite ville sur la frontière entre Roumanie et Hongrie. C'est là que de nombreux migrants sans papiers tentent, par tous les moyens, de passer en Hongrie puis, au-delà, en Europe occidentale. Nelu, vigile au supermarché de Salonta, va rencontrer un Turc, qui essaye de passer la frontière en passant par la rivière. Prix Spécial du jury au Festival de Locarno, ce film plein d'humour à froid, montre les absurdités des règlements frontaliers de l'Union européenne ■

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

EXPOSITION

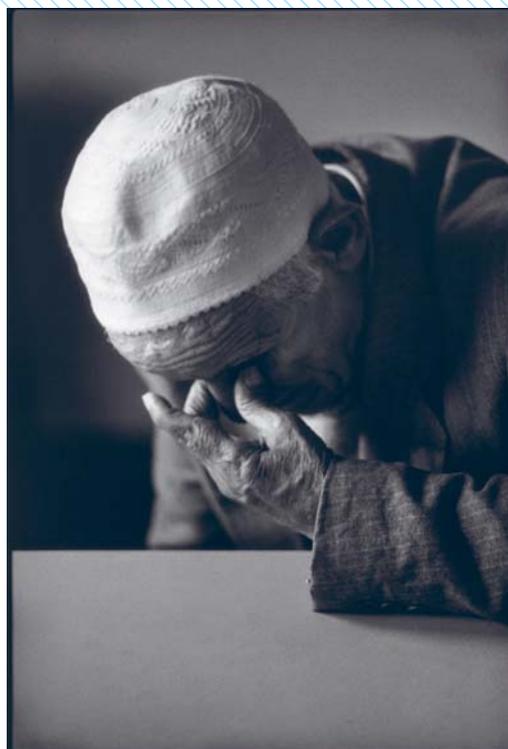
Quelles vies !

Photographe, Olivier Pasquiers a choisi de recueillir l'histoire et le regard de gens dont on parle si peu, travailleurs immigrés devenus vieux, exilés, malades. Il expose à la galerie Fait et Cause du 16 mars au 21 mai.

« Quelle vie pour ces vieux Marocains, oubliés de guerre, qui ne parlent pas, ou si peu le français ? Ils vivent là, isolés dans un foyer au milieu d'une cité comme une autre...

Quelle vie pour tous ceux, jeunes ou vieux, femmes ou hommes, qui errent des heures entières sans travail ni logement ? Quelle vie faite à celles et ceux de tous âges, de toutes conditions, qui ont fui les violences de leur pays ? Quelle vie faite au quotidien à tous ces corps contraints pas l'extrême pauvreté, par l'angoisse de la maladie que l'on ne soignera pas ?

Quelle vie ? La photographie, seule, me paraît bien pauvre pour répondre à une telle interrogation, pour dire l'horreur du viol, les heures passées à avoir peur, le temps infiniment long de la misère, les années vidées par le chômage. Pas de photographes dans les salles où l'on torture. Aucun photographe témoin des violences faites aux femmes pour prix du passage des frontières vers l'Europe. Alors j'ai choisi de m'asseoir à côté des gens, de les photographier, mais aussi de les écouter... » Olivier Pasquiers



Photographies d'Oliviers Pasquiers, du 16 mars au 21 mai Galerie FAIT & CAUSE, 58 rue Quincampoix, 75004 Paris

UN REGARD CHRÉTIEN SUR LE CINÉMA

Tous les trimestres, comptes rendus, analyses et nouvelles des films et du cinéma dans

VU DE PRO-FIL

la revue publiée par l'association Pro-Fil - Protestants et Filmophiles

désormais disponible par abonnement (15 € pour 4 numéros).

Pour lire et faire lire *Vu de Pro-Fil* abonnez-vous sur www.pro-fil-online.fr

ou envoyez votre chèque à Pro-Fil, 390 rue de Fontcouverte, Bat. 1, 34070 Montpellier

Traversée interdite, Les harragas face à l'Europe forteresse

C'est par le suicide d'un jeune homme qui s'est immolé par le feu qu'a commencé la révolte en Tunisie : un jeune qui brûle, pour hurler à la face du monde sa rage et son désespoir... Le livre de Virginie Lydie a été écrit bien avant cela, mais on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement, puisque son étude porte précisément sur le cas de ces jeunes Maghrébins que l'on appelle « harragas » ce qui signifie littéralement en arabe « ceux qui brûlent ». On utilise aussi parfois le terme de « hargha » (la brûlure) pour désigner leur choix d'une émigration clandestine en Europe : « *ils brûlent tout : les étapes d'une demande de visas qui n'a aucune chance d'aboutir [...], les frontières [...], leurs papiers, car ils savent bien qu'ils ne pourront pas être expulsés s'ils ne sont pas identifiés. Ils brûlent beaucoup de choses... Parfois même leur vie.* »

Le phénomène est certes marginal, en tous cas loin d'être représentatif de l'ensemble des réalités migratoires, du moins si l'on s'en tient aux chiffres et qu'on donne au terme « harragas » son sens strict : « *une catégorie de migrants irréguliers originaires du Maghreb, qui ne déclarent pas leur identité et qui [...] prennent la voie maritime pour venir en Europe* ». Car 90% des migrants en situation irrégulière sont entrés légalement avec un visa et moins de la moitié des 10% restants arrive en Europe par la mer, tous ne venant pas du Maghreb.

C'est en revanche une forme d'émigration spectaculaire et très médiatisée, dont les images chocs alimentent l'imaginaire, entre fascination des uns envers une démarche « héroïque » et fantasmes d'invasion chez d'autres. Le parcours des harragas est largement semblable à celui de tous les immigrés clandestins : les 3 parties du livre (départ, conditions de vie des sans-papiers, retours forcés) en rappellent les données « objectives ». Mais il est spécifique, du fait de sa forte charge symbolique, ne serait-ce que par le cri « Partir ou mourir ! » que lancent les harragas. Grâce aux nombreux témoignages recueillis auprès des harragas eux-mêmes ou de leurs proches, tantôt dans les pays de départ, tantôt en Europe, cette étude conduit à un vigoureux réquisitoire contre les politiques de fermeture de l'Europe-forteresse, à la fois vaines et criminelles. « *En fermant ses frontières, en érigeant des barrages, en pourchassant les intrus, en les emprisonnant, l'Europe*

Traversée interdite !
Les harragas face à l'Europe forteresse



Virginie LYDIE

le passager clandestin

développe un sentiment intense d'injustice et de frustration qui entraîne tout un pan de la jeunesse maghrébine sur la trace d'Icare. [...] La cire qui maintenant les ailes d'Icare n'a pas résisté au soleil : il est mort dans l'insouciance de sa jeunesse, ivre d'une liberté nouvelle qui le poussait à aller toujours plus loin, puni d'avoir tenté, par sa tentative d'évasion, de migration vers le pays interdit, de remettre en cause l'ordre du monde »

Françoise Ballanger

Virginie Lydie, Traversée interdite ; Les harragas face à l'Europe forteresse

éditions Le passager clandestin

Commandez cet ouvrage sur le site de
La Cimade - 19€ frais de port compris

 www.lacimade.org

ALTERMONDES

REVUE TRIMESTRIELLE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Abonnez-vous pour 30 €/an sur www.altermondes.org et recevez gratuitement le numéro « Rendez-vous avec le Sénégal » !



SOLIDARITÉ ET
CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

DROITS HUMAINS

UN AUTRE REGARD
SUR LE MONDE

- › PARCE QU'IL y a nécessité à faire connaître les initiatives portées par les mouvements citoyens dans le monde
- › PARCE QU'IL y a nécessité à donner la parole aux sociétés civiles du Nord, du Sud, de l'Est

Abonnez-vous sur www.altermondes.org (code offre : Sénégal) ou envoyez votre règlement à l'ordre d'Altermondes au 14 passage Dubail, 75010 Paris (n'oubliez pas de mentionner « Sénégal » au dos du chèque pour bénéficier de l'offre)